

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

MANUEL DE CODIFICATION COMPTABLE DES MATIÈRES NUCLÉAIRES





Georges-Henri Mouton

La comptabilité des matières constitue une composante essentielle de la protection et du contrôle des matières nucléaires détenues dans les installations. Cette comptabilité, dans sa forme centralisée, est confiée de longue date à l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire. Ce rôle de l'IRSN est confirmé par l'arrêté du 9 juin 2011 fixant les conditions de mise en œuvre du suivi physique et de la comptabilité des matières nucléaires dont la détention relève d'une autorisation.

Pour que la comptabilité des matières nucléaires puisse être tenue correctement et efficacement, il est nécessaire que le référentiel comptable, c'est-à-dire les règles et les modalités comptables, soit connu et partagé par tous les acteurs du domaine qu'ils soient sur des sites nucléaires de production ou dans des services plus centralisés. L'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2011 stipule que la définition de ces règles et de ces modalités comptables revient à l'IRSN et plus particulièrement à la Direction de l'expertise nucléaire de défense.

Si la pratique de la comptabilité des matières par les différentes parties prenantes s'inscrit dans une volonté de continuité, la nécessité d'éditer une nouvelle version du manuel de codification de la comptabilité des matières nucléaires apparaît évidente.

Conçu dans un souci de praticité et de pédagogie, cette nouvelle version du manuel de codification s'efforce de décliner les notions comptables, parfois hermétiques voire rébarbatives, sous la forme de fiches didactiques colorées et illustrées de nombreux exemples explicatifs. Elle intègre des simplifications résultant du retour d'expérience. Au final, cette nouvelle version est plus simple et plus concise que la précédente.

Et c'est avec l'espoir de favoriser l'implication de tous les comptables des matières nucléaires de France, que j'ai le plaisir, au nom de l'IRSN, de vous adresser cette nouvelle édition du manuel de codification.

Le Directeur général adjoint en charge des missions relevant de la défense
Georges-Henri Mouton

Extraits et références de la réglementation en vigueur

CODE DE LA DÉFENSE - Articles L1333-1 et suivants, articles R1333-1 et suivants

■ Article R1333-11

Le suivi physique et la comptabilité des matières nucléaires sont organisés de manière à permettre au ministre compétent d'en vérifier l'efficacité et la fiabilité, de centraliser la comptabilité des matières et, le cas échéant, d'être informé sans délai de la nature et de la quantité des matières manquantes ou en excès.

À cet effet, le titulaire de l'autorisation doit :

1° Connaître en permanence de façon précise, en quantité et qualité, toutes les entrées et les sorties de matières nucléaires de son établissement ou de son installation ;

2° Assurer le suivi et la comptabilité des matières nucléaires présentes à quelque titre que ce soit dans son établissement ou son installation par la connaissance de leur localisation, de leur usage, de leur mouvement ou de leur transformation ;

3° Déceler sans délai les anomalies éventuelles survenant dans le suivi des matières nucléaires et en rendre compte aussitôt au ministre compétent ;

4° Vérifier par des inventaires périodiques que la situation physique des matières nucléaires qu'il détient est conforme à la comptabilité tenue dans son établissement ou installation et, en cas d'anomalie, en rendre compte aussitôt au ministre concerné ;

5° Prévenir immédiatement le ministre compétent ainsi que les services de police ou de gendarmerie lorsque des matières nucléaires paraissent avoir été volées, perdues ou détournées.

■ Article R1333-12

Le ministre compétent peut à tout moment prescrire un inventaire physique des matières nucléaires détenues par le titulaire de l'autorisation et sa comparaison avec les résultats comptables.

■ Article R1333-13

Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'énergie et du ministre de la Défense précise les conditions de mise en œuvre du suivi physique et de la comptabilité des matières nucléaires par le titulaire de l'autorisation.

NB : voir aussi l'arrêté du 9 juin 2011 fixant les conditions de mise en œuvre du suivi physique et de la comptabilité des matières nucléaires dont la détention relève d'une autorisation (NOR : DEVK1009815A).

INTRODUCTION

Ouvrage de référence pour les comptables des matières nucléaires détenues dans les installations dont les quantités les soumettent au régime d'autorisation, le manuel de codification comptable intègre, dans cette nouvelle version, l'ensemble des évolutions métiers intervenues depuis sa dernière édition.

La refonte du manuel de codification est propice à un rappel des obligations légales liées à la comptabilité des matières nucléaires auxquelles doit répondre le titulaire de l'autorisation, dans le cadre des activités et matières nucléaires déclarées au ministre compétent. Ainsi, la page ci-contre présente des extraits et des références importants de la réglementation en vigueur.

Dans la perspective du contrôle, il appartient aux acteurs de la filière nucléaire (mandataires, dirigeants, représentants spécialement désignés ou salariés occupant des responsabilités par délégation) de s'assurer de l'efficacité de l'organisation comptable mise en place au sein de leur(s) installation(s) pour satisfaire aux exigences réglementaires.

Sur la base du cadre réglementaire, ce manuel recense et formalise les règles et les modalités techniques dédiées à la comptabilité des matières nucléaires applicables par le détenteur de l'autorisation. Ce dernier dispose ainsi d'un guide métier qui constitue à la fois un référentiel technique et un outil pratique pour l'accompagner au quotidien dans l'application des obligations réglementaires requises dans ce domaine.

Ainsi, intégralement revu dans sa forme, le manuel décline les divers codes d'opération sous forme de fiches didactiques et synthétiques, illustrées chacune par un exemple caractéristique. Un mémento sous la forme de volets multiples permet à l'utilisateur de retrouver aisément les informations et leurs codifications usuelles. Un lexique présenté à la fin du manuel explicite les différents termes comptables couramment employés ; ils sont repérés en caractères majuscules gras dans le texte lors de leur première citation.

Enfin, je vous informe que cette nouvelle édition est la dernière au format papier. Les suivantes seront exclusivement réalisées dans un format numérique et disponibles sur le site web de l'Institut.

J'invite enfin les professionnels du secteur à faire usage de cet outil mis à leur disposition et à parfaire ainsi au quotidien leur maîtrise des connaissances et des pratiques requises.

La Comptabilité nationale

SOMMAIRE

LE BORDEREAU DE DÉCLARATION D'OPÉRATION SUR LES MATIÈRES NUCLÉAIRES - BDOMN

■ PRÉSENTATION ET STRUCTURE DU BDOMN	
• Identification du BDOMN	10
• Validation du BDOMN	16
• Transport	18
• Comptabilité matières	20
• Informations relatives aux commentaires	34
■ CODIFICATION DES DESCRIPTEURS DE LA MATIÈRE	37

LES OPÉRATIONS COMPTABLES

■ LES OPÉRATIONS D'EXPÉDITION ET DE RÉCEPTION	
• Réception d'un compte extérieur de l'UE	46
- Fiche didactique du code opération 11	
• Réception d'une zone comptable	51
- Opération de réception et gestion des litiges	
- Fiche didactique du code opération 12	
• Expédition vers un compte extérieur de l'UE	56
- Fiche didactique du code opération 13	
• Expédition vers une zone comptable	58
- Fiche didactique du code opération 14	
• Réception d'un compte extérieur hors UE	60
- Fiche didactique du code opération 17	
• Expédition vers un compte extérieur hors UE	62
- Fiche didactique du code opération 18	
■ LES OPÉRATIONS DE VARIATION DE STOCK	
• Transfert interne d'une entité de stockage vers une entité « procédé » ou « réacteur »	66
- Fiche didactique du code opération 22	
• Transfert interne d'une entité « procédé » ou « réacteur » vers une entité de stockage	68
- Fiche didactique du code opération 32	
• Modification du lot	70
- Fiche didactique du code opération 40	
• Différence d'inventaire	72
- Fiche didactique du code opération 41	

SOMMAIRE

• Écart Expéditeur/Destinataire	74
- Fiche didactique du code opération 42	
• Changement de code produit	76
- Fiche didactique du code opération 43	
• Mélange de matières nucléaires	79
- Fiche didactique du code opération 44	
• Changement de code d'engagement de contrôle (SWAP)	84
- Fiche didactique du code opération 45	
• Transformation nucléaire (TNU)	86
- Fiche didactique du code opération 46	
• Changement de code d'engagement de contrôle (entrée/sortie de pool)	88
- Fiche didactique du code opération 47	
• Changement de code teneur	90
- Fiche didactique du code opération 48	
• Écart de bilan	92
- Fiche didactique du code opération 50	
• Arrondissement	94
- Fiche didactique du code opération 51	
• Rejet dans l'environnement	96
- Fiche didactique du code opération 52	
• Perte accidentelle	98
- Fiche didactique du code opération 57	
• Intégration de matières dans le cycle	100
- Fiche didactique du code opération 59	
• Changement de code irradiation	102
- Fiche didactique du code opération 81	
• Restauration d'assemblages	104
- Fiche didactique du code opération 82	
■ LES OPÉRATIONS DE CORRECTION	
• Annulation simple	108
- Fiche didactique : BDOMN (tous codes)	
• Annulation et remplacement	110
- Fiche didactique : BDOMN (tous codes)	

SOMMAIRE

LA GESTION DES DÉCHETS	114
-------------------------------------	-----

LES ÉTATS DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

• État cumulé (exemple)	118
• État inchangé (exemple)	120
• Attestation de récolement	122

LES DOCUMENTS DE MISE À JOUR

• Fiche INTERLOCUTEUR	126
- FINT (formulaire)	
• Fiche ZONE COMPTABLE	128
- Paramétrage d'une ZONE COMPTABLE	
- F_ZC (formulaire)	
• Fiche COMPTE EXTÉRIEUR	134
- FOUV (formulaire)	

LES SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS NUMÉRIQUES

• Format des déclarations	136
- Structure des enregistrements	
- Exemple de fichier de transmission numérique	
• Format des comptes-rendus des sessions numériques	140
- La structure du fichier de comptes-rendus proprement dit	
- La structure des rétrocessions	
- Exemple de fichier de comptes-rendus des sessions	

MÉMENTO	143
----------------------	-----

LEXIQUE	144
----------------------	-----

**LE BORDEREAU
DE DÉCLARATION
D'OPÉRATION SUR LES
MATIÈRES NUCLÉAIRES**

BDOMN

PRÉSENTATION ET STRUCTURE DU BDOMN

■ GÉNÉRALITÉS

Le Bordereau de Déclaration d'Opération sur les Matières Nucléaires (**BDOMN**) est le document réglementaire qui permet à tout détenteur de matières nucléaires, titulaire d'une autorisation au titre du code de la défense, de déclarer, en application de l'article 15 de l'arrêté du 9 juin 2011, toute variation de stock de matières (en masse ou en localisation) affectant une **ZONE COMPTABLE***.

Le BDOMN est destiné à recevoir l'ensemble des informations requises en fonction de la variation de stock traitée, résultant de l'une des opérations recensées dans ce manuel.

Seules les personnes déclarées en qualité de signataire et/ou comptable auprès de la Comptabilité nationale sont autorisées à émettre, signer et transmettre les BDOMN au(x) destinataire(s) des matières et à la Comptabilité nationale.

**La zone comptable est une notion réglementaire nouvellement introduite dans les conditions générales de mise en œuvre du suivi physique et de la comptabilité des matières nucléaires, déclinées au travers de l'arrêté du 9 juin 2011. Cette notion est assimilée au concept d'unité et de sous-unité comptable qui, depuis l'origine de la comptabilité des matières nucléaires, définit le niveau retenu pour l'enregistrement de toute opération ou variation affectant un stock.*

■ STRUCTURE DU BDOMN

Le BDOMN requiert, pour sa rédaction, un ensemble de données comptables divisées en plusieurs cadres qui sont regroupés dans les cinq zones d'information décrites ci-dessous :

- Zone « Identification du BDOMN »
- Zone « Validation du BDOMN »
- Zone « Transport »
- Zone « Comptabilité matières »
- Zone « Commentaires »

■ DESCRIPTION DU BDOMN

Le paragraphe suivant décrit le formalisme du BDOMN. Les spécifications à usage informatique sont décrites dans LES SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS NUMÉRIQUES (cf. pp. 136 à 142).

IDENTIFICATION DU BDOMN

■ CADRE « N° BORDEREAU »

- **Ide.** : identifiant de l'unité comptable émettrice du bordereau. Il correspond aux 3 premiers caractères du code de la *zone comptable* à l'origine de la déclaration.
- **Séq.** : la séquence est le numéro d'ordre d'un bordereau. Unique par unité comptable, il est composé de 5 caractères alphanumériques.

N° BORDEREAU	
Ide.	Séq.
999	00006

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :		
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jmmaa	Ide.	Séq.	1 / 1		Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		Nom : Signature :		
999	00006	jmmaa	0212	9999	17	jmmaa							Unité :		Unité :		
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE	ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM			
								Code	Quantité	Masse	Masse			PMP	EMB.	MES.	
	00	0	ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M			
MATIERES	01	0	ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M			
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

■ CADRE « ÉMISSION »

La date au format *jjmmaa* est destinée à renseigner la date à laquelle la variation de stock est transmise à la Comptabilité nationale. Cette déclaration doit au préalable être prise en compte dans le *livre journal* de l'unité comptable émettrice.

EMISSION
Date jjmmaa
17/02/16

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU	EMISSION	OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature	Nom : Signature :
999	00006	17/02/16	0212	9999	17	jjmmaa						
TRANSPORT		Numéro		Notification						Unité :		Unité :
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	
				ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse	
MATIERES	00	0		ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	
	01	0		ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD				
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA										
EMETTEUR												
BORDEREAU												

IDENTIFICATION DU BDOMN

■ CADRE « OPÉRATION »

- **Exp.** : 4 caractères renseignent sur :
 - l'identifiant de la *zone comptable* ou du compte extérieur expéditeur dans le cas d'un transfert.
 - l'identifiant de la *zone comptable* émettrice pour toute variation de stock autre qu'une expédition ou une réception.
- **Des.** : 4 caractères renseignent sur l'identifiant de la *zone comptable* ou du compte extérieur destinataire de la matière dans le cas d'un transfert. Ce cadre n'est pas à renseigner dans tous les autres cas.
- **Code** : 2 caractères renseignent sur la nature de l'opération. Les codes opération sont détaillés dans les fiches didactiques qui suivent.
- **Date jjmmaa** : renseigne sur la date à laquelle l'opération physique à l'origine de la variation de stock a eu lieu.

OPERATION			
Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa
0212	9999	17	17/02/16

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU Ide. Séq. 999 00006		EMISSION Date jjmmaa jjmmaa		OPERATION Exp. Des. Code Date 0212 9999 17 17/02/16				REPLACE LE BORDEREAU N° Ide. Séq.		Nombre de liasses 1 / 1		MODIFIE LE BORDEREAU N° Ide. Séq.		EXPEDITEUR Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		DESTINATAIRE Nom : Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification		Unité :		Unité :									
COMPTABILITE MATIERES	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE	SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM				
								Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.		
	00	0		ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M		
	01	0		ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M		
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD										
COMMENTAIRES EMETTEUR BORDEREAU	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA																

■ CADRE « REMPLACE LE BORDEREAU N° »

Ce cadre est à renseigner obligatoirement dans les cas suivants :

- pour annuler et remplacer tout ou partie d'une déclaration antérieurement transmise à la Comptabilité nationale (correction d'une écriture). Dans ce cas, c'est l'identifiant et le numéro de séquence du **BDOMN** initial affectés par la correction d'écriture qui sont reportés dans la zone dédiée (cf. *Annulation et remplacement p.110*),
- pour établir un lien comptable entre la déclaration de réception de matières nucléaires et le BDOMN d'expédition émis à l'origine du transfert de matières (cf. *Fiches code opération 12*).

REPLACE LE BORDEREAU N°

Ide.	Séq.
999	00005

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature :	Signature :
999	00005	jjmmaa		9999	8881	12	jjmmaa	888	00010							

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature :	Signature :
999	00005	jjmmaa		9999	8881	12	jjmmaa	999	00005							

Réf. :
N° K :

TRANSPORT	Numéro	Notification																				
COMPTABILITE MATIERES	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE ELE. TENEUR	SIGNE IRRAD.	PRODUIT Code	ELEMENT Masse	ISOTOPE Masse	CONTRÔLE PMP	EURATOM EMB.	MES.												
	00	00	0	ABC001	S	0100	0	03200	1	10	0	60	&	O	M							

TRANSPORT	Numéro	Notification																				
COMPTABILITE MATIERES	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE ELE. TENEUR	SIGNE IRRAD.	PRODUIT Code	ELEMENT Masse	ISOTOPE Masse	CONTRÔLE PMP	EURATOM EMB.	MES.												
	00	01	0	ABC001	S	0100	0	03200	1	8	0	60	&	O	M							

COMMENTAIRES	Annulation et remplacement suite à un écart de masse relevé au contrôle de 2 nd niveau.														

IDENTIFICATION DU BDOMN

■ CADRE « NOMBRE DE LIASSES »

Cette zone indique la page considérée sur le nombre total de feuilles qui constituent un **BDOMN**, représentant l'intégralité des variations de stock se rapportant à une même et unique opération physique déclarée.

Nombre de
liasses

1 / 1

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		Nom : Signature :	
999	00006	jjmmaa		0212	9999	17	jjmmaa					Unité :		Unité :	
TRANSPORT		Numéro		Notification											

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLAS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTROLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNE IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0		ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M
	01	0		ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA														
EMETTEUR															
BORDEREAU															

■ CADRE « MODIFIE LE BORDEREAU N° »

Ce cadre est à renseigner obligatoirement dans les cas suivants :

- pour déclarer un « écart expéditeur/destinataire » qui modifie une déclaration préalable de réception de matières nucléaires (cf. Fiche code opération 42),
- pour procéder à la modification de l'une quelconque des seules informations portées dans une déclaration antérieure, dans les cadres « TRANSPORT » ou « COMMENTAIRES ». Ce cadre doit ainsi comporter la référence du BDOMN d'origine concerné.

MODIFIE LE BORDEREAU N°	
Ide.	Séq.
999	00012

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES												Réf. :						
												N° K :						
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE		
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	1	1	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :				
999	00015	jjmmaa	9999		42	jjmmaa					999	00012	Signature	Signature :				
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :				
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNATURE		PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTROLE	EURATOM	
				ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse	PMP	EMB.	IMES.				
				00	0	DEF005	N	0071	-	0	01103	1	1	0	60		&	O
MATIERES				01	0	DEF006	N	0071	+	0	01103	1	3	0	60	&	O	M
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD										
COMMENTAIRES																		
EMETTEUR																		
BORDEREAU																		

VALIDATION DU BDOMN

Selon le cas, le cadre « EXPÉDITEUR » ou « DESTINATAIRE » permet aux personnes désignées par le titulaire de l'autorisation et déclarées⁽¹⁾ à la Comptabilité nationale, de valider l'ensemble des informations portées sur le **BDOMN**.

Cette validation devient effective dès lors que le nom et le visa du signataire figurent en lieu et place, complétés par la référence de l'unité concernée.

(1) Toute modification apportée à la liste des personnes habilitées doit être signalée à la Comptabilité nationale, à l'aide du formulaire prévu à cet effet (cf. Fiche INTERLOCUTEUR p. 126).

■ CADRE « EXPÉDITEUR »

Ce cadre est à renseigner lorsque la zone comptable considérée est placée :

- soit en situation d'expédition,
- soit en situation d'émetteur de déclarations internes (variations de stocks autres que des opérations d'expédition).

EXPEDITEUR																																	
Nom : P. PETIT																																	
Signature																																	
Unité : LET/RD																																	
BORDEREAU N° 1 POUR LES MATIERES NUCLEAIRES																																	
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION			MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE																						
Ide.	Séq.	Date	Exp.	Des.	Code	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :																								
999	00001	jjmmaa	9999	8888	14			Nom : P. PETIT	Nom :																								
TRANSPORT		Numéro		Notification				Signature		Signature :																							
								Unité : LET/RD		Unité :																							
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO		MATERIE	SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM																			
				DE	LOT				ELE.	TENEUR					Code	Quantité	Masse	Masse	PMP	EMB.	MES.												
																						ABC001	S	2000	0	01250	1	100	20	60	&	O	M
																							00	0									
MATIERES	01	0	ABC002	N	0071	0	02200	1	50	0	25	&	O	M																			
	02	0	ABC003	F	0020	0	02205	1	450	0	00	&	O	M																			
GESTION																																	
A L N Propriét. Fournisseur Client RD																																	
COMMENTAIRES																																	
CTE-C/2015/XXXX-DR																																	
EMETTEUR																																	
BORDEREAU																																	

■ CADRE « DESTINATAIRE »

Ce cadre est à renseigner lorsque la *zone comptable* considérée est placée en situation de réception.

DESTINATAIRE	
Nom :	A. LEGRAND
Signature :	
Unité :	LAB/PIE

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :		
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date		Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.			Ide.	Séq.	Nom :		Nom :	
888	00123	jjmmaa		9999	8888	12	jjmmaa	999	00045	1 / 1				Nom : A. LEGRAND		Nom : A. LEGRAND	
TRANSPORT		Numéro		Notification										Signature		Signature :	
														Unité :		Unité : LAB/PIE	
COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM					
				ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse		Masse	PMP	EMB.	MES.		
	00	00	0	ABC005	F	0020	0	01250	1	10	0	60	&	O	M		
	01	01	0	ABC005	N	0071	0	01250	1	25	0	60	&	O	M		
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD										
COMMENTAIRES																	
EMETTEUR BORDEREAU																	

TRANSPORT

■ CADRE « TRANSPORT »

Ce cadre est à renseigner lorsque le comptable a la connaissance de la référence de l'accord d'exécution du transport de matières nucléaires.

- Numéro : n'est pas à renseigner.

Numéro

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : P. PETIT		Nom : A. LEGRAND	
999	00001	jjmmaa	jjmmaa	9999	8888	14	jjmmaa					Signature		Signature :		
TRANSPORT		Numéro		Notification												
				Unité : LETI/RD Unité : LAB/PIE												

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNÉ	IRRAD.	Code	Quantité	Masse		Masse	PMP	EMB.
MATIERES	00	0		ABC001	S	2000	0	01250	1	100	20	60	&	O	M
	01	0		ABC002	N	0071	0	02200	1	50	0	25	&	O	M
	02	0		ABC003	F	0020	0	02205	1	450	0	00	&	O	M

A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	CTE-C/2015/XXXX-DR
EMETTEUR	
BORDEREAU	

- **Notification** : renseigne, le cas échéant, sur la référence du transport fournie par l'EOT.

Notification
15CM1001

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :		
															N° K :		
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Id.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Id.	Séq.	1 / 1		Id.	Séq.	Nom :	Nom :		
999	00006	jjmmaa		9999	A294	18	jjmmaa							Signature	Signature :		
TRANSPORT		Numéro		Notification													
				15CM1001													
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTROLE	EURATOM		
				DE	LOT	ELÉ.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	ME.S.
MATIERES	00	0		ABC014	F	0020	0	01250	1	100	0	60	&	O	M		
	01	0		ABC014	N	0071	0	02205	1	50	0	60	&	O	M		
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

COMPTABILITÉ MATIÈRES

Ce cadre reçoit l'ensemble des informations décrivant les masses, natures, quantités et caractéristiques des matières nucléaires faisant l'objet des variations de stock déclarées.

Le nombre maximal de lignes de variation de stock est limité à 100 pour la même séquence d'un **BDOMN** (cf. *Cadre N° DE BORDEREAU p. 10*).

■ CADRE « ANNUL. »

Ce cadre est utilisé dans le cas :

- de réception en provenance d'une zone comptable (cf. *Fiches code opération 12*),
- d'une annulation simple d'une ou plusieurs lignes (cf. *Fiche annulation simple p. 108*),
- d'annulation et remplacement d'une ou plusieurs lignes d'un BDOMN existant (cf. *Fiche annulation et remplacement p. 110*),
- d'annulation et remplacement total (cf. *Fiche annulation et remplacement*).

ANNUL.

00

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES														Réf. :			
														N° K :			
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date		Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.	1 / 1	Ide.	Séq.	Nom :		Nom :		
999	00315	jmmaa		9999	4888	13	jmmaa						Signature		Signature :		
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :			
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATERIE	SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM				
								ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse	PMP
MATIERES	00																
Expédition annulée suite à une avarie du matériel de transport																	
COMMENTAIRES																	

■ CADRE « LIGNES »

C'est la référence de la ligne d'écriture à prendre en compte. Elle est constituée de 2 caractères numériques, compris entre 00 et 99.

En pratique, la notion de ligne est aussi appelée *annexe* du **BDOMN**.

LIGNES
00
01
02

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES												Réf. :								
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE				
Ide.	Séq.	Date	Exp.	Des.	Q	Date	Ide.	Séq.			Ide.	Séq.	Nom :	Signature :	Nom :	Signature :				
999	00001	jmmaa	9999	8888	14	jmmaa			1 / 1				P. PETIT		A. LEGRAND					
TRANSPORT		Numéro		Notification										Unité : LET/RD		Unité : LAB/PIE				
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT			MATERIE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE			EURATOM		
				ELE.	TENEUR			Code			Quantité	Masse			Masse	PMP	EMB.	MES.		
				00	0	ABC001	S	2000			0	01250			1	100	20	60	&	O
01	0	ABC002	N	0071	0	02200	1	50	0	25	&	O	M							
02	0	ABC003	F	0020	0	02205	1	450	0	00	&	O	M							
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD													
COMMENTAIRES	CTE-C/2015/XXXX-DR																			
EMETTEUR																				
BORDEREAU																				

COMPTABILITÉ MATIÈRES

■ CADRE « CLASS. »

Ce code indique, pour chaque ligne, le niveau de confidentialité des informations comptables déclarées :

- 0 = Non Classé
- 1 = Diffusion Restreinte
- 2 = Non Classé ou Diffusion Restreinte, transmis par liaison numérique
- 3 = Confidentiel Défense
- 5 = Secret Défense

CLASS.
0
0

Données à renseigner si le code 5 est utilisé.

Réf. :

N° K :

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	Ide.		Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		Nom : Signature :		
999	00006	jjmmaa	0212	9999	17	jjmmaa										
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :		

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE				PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM			
			ELÉ.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.	
MATIERES	00 0	ABC014	N	0071		0	01200	1	100	0	63	&	O	M	
	01 0	ABC014	N	0071		0	01000	1	50	0	70	&	O	M	

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ CADRE « NUMÉRO DE LOT »

Ce cadre indique sur 8 caractères maximum (les 8 derniers si la référence de l'exploitant est plus longue) la référence du lot concerné. Il n'est pas obligatoire sauf dans le cadre de l'utilisation du code opération 40 (cf. Fiche code opération 40).

NUMERO
DE
LOT
ABC001
ABC002
ABC003

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :	
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.	1 / 1	Ide.	Séq.	Nom : P. PETIT		Nom : A. LEGRAND	
999	00001	jjmmaa		9999	8888	14	jjmmaa						Signature		Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité : LETI/RD		Unité : LAB/PIE		
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM			
					ELE.	TENEUR	SIGNE IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PIIP	EMB.	MES.	
MATIERES	00	0		ABC001	S	2000	0	01250	1	100	20	60	&	O	M	
	01	0		ABC002	N	0071	0	02200	1	50	0	25	&	O	M	
	02	0		ABC003	F	0020	0	02205	1	450	0	00	&	O	M	
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES	CTE-C/2015/XXXX-DR															
EMETTEUR																
BORDEREAU																

COMPTABILITÉ MATIÈRES

■ CADRE « MATIÈRE »

La combinaison des deux critères « Élé. » et « Teneur », définis ci-après, permet de déterminer, pour chaque ligne de déclaration, la nature de la matière nucléaire.

- « **Élé.** »: indique l'élément chimique de la matière nucléaire concernée par la variation de stock (cf. § le descripteur ÉLÉMENT p. 37).
- « **Teneur** » : indique la teneur en isotope de la matière concernée par la variation de stock (cf. § le descripteur TENEUR p. 37).

MATIERE	
ELE.	TENEUR
S	2000
N	0071
F	0020

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :							
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE						
Ide.	Séq.	Date	Date	Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.	1 / 1		Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature :	Signature :					
999	00001	jmmaa	jmmaa	9999	8888	14	jmmaa							P. PETIT	A. LEGRAND							
TRANSPORT		Numéro		Notification										Unité :	Unité :							
COMPTABILITE MATIERES	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNÉ	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM									
				ELE.	TENEUR			Code	Quantité				Masse	Masse	PMP	EMB.	MES.					
				00	0			ABC001	S				2000	0	01250	1	100	20	60	&	O	M
				01	0			ABC002	N				0071	0	02200	1	50	0	25	&	O	M
02	0	ABC003	F	0020	0	02205	1	450	0	00	&	O	M									
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD														
COMMENTAIRES		CTE-C/2015/XXXX-DR																				
EMETTEUR																						
BORDEREAU																						

■ CADRE « SIGNE »

Cette information est à renseigner pour les déclarations de variations de stock ne résultant pas d'un mouvement de matières nucléaires telles que, par exemple, le mélange des matières ou les transformations nucléaires.

De fait, les déclarations d'expédition, réception ou de tout autre transfert, ne sont pas concernées. Ce cadre recevra un signe « + » ou un signe « - » selon que la variation de stock déclarée correspond respectivement à une augmentation ou à une diminution du stock de la *zone comptable* émettrice du **BDOMN**.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de classes 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date	jmmaa	Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature :	Signature :
999	00019	jmmaa		9999		51	jmmaa									

Ref. :
N° K :

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNES IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
				ELE.	TENEUR		Code	Quantité				Masse	Masse	PMP
MATIERES	00	0	ABC007	S	0330	- 0	03200	1	1	0	60	&	C	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	EMETTEUR	
	BORDEREAU	

SIGNE

COMPTABILITÉ MATIÈRES

■ CADRE « IRRAD. »

L'irradiation précise l'état de la matière faisant l'objet de la déclaration de variation de stock, selon la codification ci-après :

- 0 = matière non irradiée
- 1 = matière irradiée
- 2 = matière issue du retraitement

0 | 0 | IRRAD.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date	jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date	jjmmaa	Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature	Nom : Signature :	
999	00006	jjmmaa		0212	9999	17	jjmmaa							Unité :		Unité :

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
				ELE.	TENEUR	SIGNE IRRAD.	Code	Quantité				Masse	Masse	PMP
MATIERES	00	0	ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M
	01	0	ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ CADRE « PRODUIT »

- « Code » : donnée permettant de caractériser la forme physico-chimique de la matière faisant l'objet de la déclaration de variation de stock (cf. § le descripteur PRODUIT p. 42).
- « Quantité » : donnée traduisant le nombre d'articles dénombrables de même type.
Dans le cas d'articles non dénombrables, la valeur sera arbitrairement renseignée à « 1 ».

PRODUIT	
Code	Quantité
01200	1
01000	1

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES												Réf. :					
												N° K :					
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de classes		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.	1 / 1		Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		Nom : Signature :	
999	00006	jjmmaa		0212	9999	17	jjmmaa							Unité :		Unité :	
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE	SIGNE IRRAD.	PRODUIT				ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM					
					ELE.	TENEUR	Code	Quantité				Masse	Masse	PMP	EMB.	MES.	
MATIERES	00	0	ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M			
	01	0	ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M			
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

COMPTABILITÉ MATIÈRES

■ CADRE « ÉLÉMENT-MASSE »

Ce cadre indique la masse d'élément chimique concernée par la variation de stock. Cette valeur est exprimée dans l'unité déclarative réglementaire, pour l'élément considéré, sans aucune virgule, à partir de la droite, au moyen de 11 caractères numériques (maximum).

ELEMENT	
Masse	
100	
50	

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE		
Ide.	Séq.	Date	jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date	jjmmaa	Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory Signature		Nom : Signature :	
999	00006	jjmmaa		0212	9999	17	jjmmaa							Unité :		Unité :	
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO		MATIERE		PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
				DE		ELÉ.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
				LOT													
MATIERES	00	0		ABC014	N	0071		0	01200	1	100	0	63	&	O	M	
	01	0		ABC014	N	0071		0	01000	1	50	0	70	&	O	M	
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

UNITÉS DÉCLARATIVES PAR TYPE DE MATIÈRE

Matière nucléaire	Codification	
	Code élément	Unité
Uranium appauvri	F	g
Uranium naturel	N	g
Uranium enrichi	S	g
Uranium 233	V	mg
Plutonium	P	mg
Deutérium	D	g
Thorium	T	g
Tritium	K	mg
Lithium	L	g

COMPTABILITÉ MATIÈRES

■ CADRE « ISOTOPE-MASSE »

Ce cadre indique la masse de l'isotope 235 de l'uranium concernée par la variation de stock dans les cas suivants :

- déclaration de mouvement ou variation de stock d'uranium enrichi,
- déclaration d'une opération de mélange d'uranium 233 et d'uranium enrichi,
- et dans le cas particulier d'une opération de mélange d'uranium (naturel/enrichi, appauvri/enrichi, enrichi/naturel/appauvri) (cf. Fiche code opération 44).

Cette valeur est exprimée dans l'unité déclarative réglementaire de l'uranium (g), sans aucune virgule, à partir de la droite, au moyen de 11 caractères numériques (maximum) sur chaque ligne déclarée.

ISOTOPE
Masse
2186

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES														Réf. :			
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date	jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date	jjmmaa	Ide.	Séq.	1	1	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	
999	00019	jjmmaa		9999		57	jjmmaa								Signature	Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification										Unité :		Unité :	
COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM		
				ELÉ.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.		
MATIERES	00	0	ABC007	S	9300	-	0	03200	1	2350	2186	60	&	C	M		
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD										
COMMENTAIRES	PERTE ACCIDENTELLE RAPPORTEE LE XX/XX/XXXX (REF XX/XXXX)																
BORDEREAU																	

■ CADRE « CONTRÔLE »

Ce cadre indique le code d'engagement de contrôle auquel est assujettie la matière concernée par la variation de stock.

La liste détaillée des codes d'engagement de contrôle en vigueur est présentée dans le présent manuel (cf. § le descripteur ENGAGEMENT DE CONTRÔLE p. 39).

CONTRÔLE
63
70

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES															Réf. :		
N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE		
Ide.	Séq.	Date	Date	Exp.	Des.	Code	Date	Ide.	Séq.	1 / 1	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature :	Signature :	
999	00006	jmmaa	jmmaa	0212	9999	17	jmmaa						J GREENE				
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM				
					ELE.	TENEUR	SIGNE	Code	Quantité	Masse	Masse		PIIP	ENB.	MES.		
					IRRAD.												
	00	0		ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M		
	01	0		ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M		
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD										
COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA																
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

■ CADRE « EURATOM »

Ces informations doivent obligatoirement être renseignées dans le cas des *zones comptables* soumises au contrôle EURATOM.

Elles concernent :

- « **Pmp** » : indique le point de mesure principal, lieu où la mesure de flux ou de stock est effectuée. La liste des Pmp est fournie par les Dispositions Particulières de Contrôle (**DPC**) établies par EURATOM suite aux échanges entre l'exploitant et le **CTE**.

Remarque : en l'absence de **DPC**, le caractère « & » devra être renseigné.

- « **Emb.** » : indique le type d'emballage utilisé pour le confinement et/ou transfert des matières nucléaires. Les codes utilisés sont listés ci-dessous.

Code Emballage	
Cage de transport	B
Cylindre	C
Fût	D
Bouteille	F
Autres	O
Paquet	P
Unité de combustible séparé	S
Réservoir ou autre récipient	T

- « **Mes.** » : indique, à l'aide d'un caractère alphabétique, le mode de mesure pratiquée et son historique afin de caractériser la matière. Les codes utilisés sont listés ci-dessous.

Code Mesure		
Valeur mesurée	Valeur estimée	Signification
M	E	Dans la zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi.
N	F	Dans une autre zone de bilan matières.
T	G	Dans la zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi lorsque les poids ont déjà été indiqués dans un rapport de variations de stock ou un état des stocks physiques antérieur.
L	H	Dans une autre zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi lorsque les poids ont déjà été indiqués dans un rapport de variations de stock ou un état des stocks physiques antérieur pour la zone bilan matières actuelle.

EURATOM		
PMP	EMB.	MES.
&	O	M
&	O	M

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE		
Ide.	Séq.	Date	jmmmaa	Exp.	Des.	Code	Date	jmmmaa	Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : J GREENE Salwick Factory		Nom : Signature :	
999	00006	jmmmaa		0212	9999	17	jmmmaa							Unité :		Unité :	

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNE IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0		ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M
	01	0		ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	EMETTEUR	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA
	BORDEREAU	

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMENTAIRES

La zone *Commentaires* permet de communiquer, selon un formalisme prédéfini ou sous forme libre, des informations à la Comptabilité nationale. Ces informations ont un caractère obligatoire dans les cas suivants :

- un changement de code d'engagement de contrôle (cf. *Fiche code opération 45*),
- une réception ou expédition avec un compte extérieur étranger non affecté à une zone de bilan matière distincte (cf. *Fiches code opération 11, 13, 17 & 18*),
- une perte accidentelle (cf. *Fiche code opération 57*),
- la gestion des déchets (cf. *Chapitre LA GESTION DES DÉCHETS p. 114*),
- des opérations spécifiques pour lesquelles, suite à un accord préalable, la référence à un courrier d'autorisation est requise par la Comptabilité nationale.

Les informations facultatives telles que :

- l'historique d'un litige,
- un écart expéditeur-destinataire,
- un mélange, etc.

permettent, dans tout autre cas, de contribuer à un traitement facilité des dossiers par la Comptabilité nationale.

Les commentaires peuvent enfin être à usage interne à l'exploitant.

■ DIFFUSION DU **BDOMN**

Une fois le BDOMN validé et visé, il doit être :

- transmis en version numérique à la Comptabilité nationale,
- conservé en exemplaire papier pour son archivage,
- transmis en exemplaire papier au destinataire, si la variation de stock concerne une expédition de matières vers une entité autorisée,
- transmis en exemplaire papier à l'expéditeur, si la variation de stock concerne une réception de matières en provenance d'une entité autorisée.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMENTAIRES

COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA	
EMETTEUR		
BORDEREAU		

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date	jimmaa	Exp.	Des.	Code	Date	jimmaa	Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature	Nom : Signature :	
999	00006	jimmaa		0212	9999	17	jimmaa						J GREENE Salwick Factory			
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :		

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE				PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
				ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0	ABC014	N	0071	0	01200		1	100	0	63	&	O	M
	01	0	ABC014	N	0071	0	01000		1	50	0	70	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA	
EMETTEUR		
BORDEREAU		

CODIFICATION DES DESCRIPTEURS DE LA MATIÈRE

■ LE DESCRIPTEUR ÉLÉMENT « ÉLÉ. »

Ce descripteur est codifié à l'aide d'un caractère alphabétique. Il caractérise chacune des catégories de matière nucléaire.

Matière	Uranium appauvri	Uranium naturel	Uranium enrichi	Uranium 233	Plutonium	Deutérium	Thorium	Tritium	Lithium*
Code Élément	F	N	S	V	P	D	T	K	L

*Matières contenant 7,5 % ou plus de lithium 6.

■ LE DESCRIPTEUR « TENEUR »

Ce descripteur, défini par 4 caractères numériques, indique la qualité isotopique massique des matières nucléaires.

Matière	Code Élément	Teneur		Observations
		Mini (inclus)	Maxi (inclus)	
Uranium appauvri*	F	0,000 %	0,706 %	La teneur isotopique sera exprimée en pourcentage d'uranium 235 avec 2 décimales. <i>Exemple :</i> - Uranium appauvri à 0,41 % => code teneur 0041
Uranium naturel	N	0,707 %	0,715 %	Quelle que soit la teneur, elle est exprimée par un code teneur unique : 0071
Uranium enrichi*	S	0,716 %	9,999 %	Pour l'uranium enrichi à 10 % ou moins en uranium 235, la teneur isotopique sera exprimée en pourcentage d'uranium 235 avec 2 décimales. <i>Exemples :</i> - Uranium enrichi à 3,45 % => code teneur 0345 - Uranium enrichi à 6,85 % => code teneur 0685
		10,00 %	19,999 %	Pour tout uranium contenant plus de 10 % d'isotopes 235, la teneur isotopique sera exprimée en pourcentage d'uranium 235 suivi d'une décimale et d'un pseudo-zéro obligatoire. <i>Exemples :</i> - Uranium enrichi à 18,20 % => code teneur 1820 - Uranium enrichi à 60,27 % => code teneur 6030 - Uranium enrichi à 92,14 % => code teneur 9210
		20,00 %	100,00 %	
Uranium 233	V			Par convention, l'uranium 233 sera affecté d'un code teneur : 0000

Matière	Code Élément	Teneur		Observations
		Mini (inclus)	Maxi (inclus)	
Plutonium*	P			<p>La teneur isotopique est définie par le pourcentage d'isotopes impairs (Pu239 et Pu241) contenus, arrondi sans décimale, toujours suivi de 2 pseudo-zéros.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pu contenant 88,5 % d'isotopes impairs de Pu239 => code teneur 8900 - Pu contenant 76,88 % d'isotopes impairs de Pu239 => code teneur 7700 - Pu contenant 64,3 % d'isotopes impairs de Pu239 => code teneur 6400 <p>Plutonium sous forme de source : il est affecté de la teneur isotopique étiquette suivante : S000</p>
Deutérium	D			Par convention, le deutérium sera affecté d'un code teneur 0000
Thorium	T			Par convention, le thorium sera affecté d'un code teneur 0000
Tritium	K			Par convention, le tritium sera affecté d'un code teneur 0000
Lithium	L			<p>La teneur isotopique du lithium est définie par le pourcentage de lithium 6 contenu, exprimé sans décimale, toujours suivi de 2 pseudo-zéros.</p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lithium contenant 64 % de lithium 6 => code teneur 6400 - Lithium contenant 74 % de lithium 6 => code teneur 7400 - Lithium contenant 95 % de lithium 6 => code teneur 9500

*Qualité isotopique indéterminée : lorsque la teneur isotopique de l'uranium appauvri, de l'uranium enrichi ou du plutonium n'est pas connue (cas d'une attente de résultats d'analyse par exemple), le code teneur à 4 zéros sera utilisé : **0000**.

Exemple pour l'uranium appauvri de teneur indéterminée : **F0000**.

Cette teneur indéterminée ne peut être que provisoire et devra être précisée dès que possible et, en tout état de cause, avant que les matières considérées fassent l'objet d'une expédition vers une autre installation.

■ LE DESCRIPTEUR IRRADIATION « IRRAD. »

Ce descripteur défini par un caractère numérique, permet de caractériser l'état des matières nucléaires au cours de leur processus d'utilisation ou de transformation.

On distingue ainsi :

État de la matière	Code Irradiation
Matières fraîches	0
Matières irradiées*	1
Matières issues du retraitement**	2

*Matières ayant un débit de dose supérieur ou égal au seuil minimum prévu au tableau annexé au décret n° 2009-1120 du 17 septembre 2009 (Art.2).

**Seules les matières « Uranium » sont concernées (codes F, N ou S) par le code irradiation 2, dont l'utilisation est soumise à une autorisation préalable requise auprès de la Comptabilité nationale.

Un changement d'état des matières au cours de leur utilisation doit systématiquement faire l'objet d'une déclaration comptable auprès de la Comptabilité nationale (cf. Fiche code opération 81).

Cas particulier : PROCÉDURES D'IRRADIATION OU DE DÉSIRRADIATION AUTOMATIQUES

(cf. Chapitre Les documents de mise à jour - Irradiation/Désirradiation automatique p.129).

■ LE DESCRIPTEUR « ENGAGEMENT DE CONTRÔLE »

En fonction, entre autres, de leurs origines et provenances, les matières nucléaires peuvent être assujetties à certaines conditions restrictives d'utilisation. L'application de celles-ci peut faire l'objet de contrôles spécifiques, effectués notamment par les organismes de contrôle internationaux. Un code d'engagement de contrôle est spécifiquement défini.

Il est constitué de 2 caractères alphanumériques et contribue à ce suivi.

Remarque : un changement d'affectation d'engagement de contrôle opéré sur les matières doit systématiquement faire l'objet d'une déclaration comptable auprès de la Comptabilité nationale (cf. Fiches codes opération 45 et 47).

>> voir tableau pages suivantes.

Code Comptabilité nationale	Origine des matières	Code Euratom
00	Matières susceptibles d'être affectées aux besoins de la défense	N
04	Matières japonaises entrant dans le cadre d'un engagement gouvernemental d'utilisation pacifique pris par la France	N
10	Matières japonaises soumises simultanément aux accords EURATOM/ÉTATS-UNIS et EURATOM/CANADA	D
11	Matières japonaises fournies par des pays extérieurs à la Communauté imposant une clause d'utilisation pacifique dans le contrat de fourniture conclu par la Commission ou l'Agence d'approvisionnement	P
13	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/AUSTRALIE	S
14	Matières japonaises soumises simultanément aux accords EURATOM/AUSTRALIE et EURATOM/ÉTATS-UNIS	T
15	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
17	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/CANADA	C
20	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/ÉTATS-UNIS et EURATOM/CANADA	D
21	Matières fournies par des pays extérieurs à la Communauté imposant une clause d'utilisation pacifique dans le contrat de fourniture conclu par la Commission ou l'Agence d'approvisionnement	P
23	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/AUSTRALIE (et à l'accord FRANCE/AUSTRALIE)	S
24	Matières entrant dans le cadre d'un engagement gouvernemental d'utilisation pacifique pris par la France	N
25	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
26	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/ROYAUME-UNI (importées avant le 1 ^{er} janvier 1973, date d'entrée de l'UK dans la communauté)	N
27	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/CANADA	C
29	Autres matières d'origine anglaise (importées à partir du 1 ^{er} janvier 1973)	N
34	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/AUSTRALIE et EURATOM/ÉTATS-UNIS	T
36	Matières suisses soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
40	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/ÉTATS-UNIS et EURATOM/CANADA	D
41	Matières suisses soumises à une clause d'utilisation pacifique	P
42	Matières soumises à l'engagement Euratom/Pacifique, sans engagement bilatéral pris par la France, à déclarer dans l'inventaire légal que la France fournit à l'AIEA	P
44	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/AUSTRALIE et EURATOM/ÉTATS-UNIS	T
45	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
46	Matières suisses entrant dans le cadre d'un engagement gouvernemental d'utilisation pacifique pris par la France	N
47	Matières sans engagement Euratom, sans engagement bilatéral pris par la France, à déclarer dans l'inventaire légal que la France fournit à l'AIEA	N

Code Comptabilité nationale	Origine des matières	Code Euratom
50	Matières susceptibles d'être affectées aux besoins de la défense	N
60	Matières susceptibles d'être affectées aux besoins de la défense	N
61	Matières entrant dans le cadre d'un engagement gouvernemental d'utilisation pacifique pris par la France	N
63	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/AUSTRALIE	S
65	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
66	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/ROYAUME-UNI (importées avant le 1 ^{er} janvier 1973, date d'entrée de l'UK dans la Communauté)	N
67	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/CANADA	C
69	Autres matières d'origine anglaise (importées à partir du 1 ^{er} janvier 1973)	N
70	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/ÉTATS-UNIS et EURATOM/CANADA	D
71	Matières fournies par des pays extérieurs à la Communauté imposant une clause d'utilisation pacifique dans le contrat de fourniture conclu par la Commission ou l'Agence d'approvisionnement	P
72	Matières fournies par des pays extérieurs à la Communauté imposant une clause d'utilisation pacifique dans le contrat de fourniture conclu par la Commission ou l'Agence d'approvisionnement	P
73	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/AUSTRALIE	S
74	Matières soumises simultanément aux accords EURATOM/AUSTRALIE et EURATOM/ÉTATS-UNIS	T
76	Matières suisses soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
77	Matières soumises à l'accord de coopération EURATOM/CANADA	C
80	Matières japonaises soumises simultanément aux accords EURATOM/ÉTATS-UNIS et EURATOM/CANADA	D
81	Matières japonaises fournies par des pays extérieurs à la Communauté imposant une clause d'utilisation pacifique dans le contrat de fourniture conclu par la Commission ou l'Agence d'approvisionnement	P
83	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/AUSTRALIE	S
84	Matières japonaises soumises simultanément aux accords EURATOM/AUSTRALIE et EURATOM/ÉTATS-UNIS	T
85	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/ÉTATS-UNIS	A
87	Matières japonaises soumises à l'accord de coopération EURATOM/CANADA	C
91	Matières japonaises entrant dans le cadre d'un engagement gouvernemental d'utilisation pacifique pris par la France	N
0B	Matières susceptibles d'être affectées aux besoins de la défense et appartenant au cycle "Neutrons Rapides" (Expérimentations)	N
0C	Matières susceptibles d'être affectées aux besoins de la défense et appartenant au cycle "Neutrons Rapides" (Masurca, Harmonie, Éole, Minerve)	N

■ LE DESCRIPTEUR « PRODUIT »

Ce descripteur, défini par 5 caractères numériques, renseigne sur la forme physico-chimique (cf. *Liste des codes produits ci-dessous*) sous laquelle se trouvent les matières.

Un changement de forme physico-chimique des matières doit systématiquement faire l'objet d'une déclaration comptable auprès de la Comptabilité nationale (cf. *Fiche code opération 43*).

CODE	LIBELLÉ
00000	PRODUIT NON PRECISÉ
00010	DEUTÉRIUM GAZ
00020	EAU LOURDE NEUVE
00030	EAU LOURDE AUTRE
00090	PETITES QUANTITÉS ÉCHANTILLONS
00700	PRÉCONCENTRÉS DE TOUS TYPES
00900	EFFLUENTS LIQUIDES
01000	URANATE
01101	URANATE DE SOUDE
01102	URANATE DE MAGNÉSIE
01103	URANATE D'AMMONIUM
01200	NITRATE
01250	OXYDES DIVERS
01255	THORIUM (nitrate coulé, oxalate, oxyde)
01400	HEXAHYDRATE
01700	PIÈCES OBTENUES PAR FRITTAGE D'UN OXYDE
01710	PÉROXYDES
01720	CONCENTRÉ URANATE
01730	CONCENTRÉ U3O8
01735	OXYDE D'URANIUM U3O8
01740	CONCENTRÉ UO2
01745	DIOXYDE D'URANIUM UO2
01750	PARTICULES ET CÉRAMIQUES
01770	CONCENTRÉ PÉROXYDE
02205	PASTILLE OXYDE
02206	PASTILLE OXYDE MIXTE
02305	CRAYON OXYDE DIVERS
02306	CRAYON PAT UO2-PUO2
02307	CRAYON MAQUETTE
03000	CARAMEL
03110	RÉSIDUS IMBRULÉS
03200	HEXAFLUORURE D'URANIUM
03201	HEXAFLUORURE D'URANIUM POLLUÉ
04100	UO3 COURANT
04120	UO2 COURANT (NON FRITTABLE)

CODE	LIBELLÉ
04160	U308
04400	OXYDE MIXTE UO2-PUO2
04450	CARBURE D'URANIUM ET CARBURES DIVERS
04500	SELS DIVERS HOMOGÈNES
04620	HYDRURE
04800	SOLUTIONS POUR ÉCHANTILLONS
04900	SELS DIVERS
05000	TRITIUM BRUT/TRITIUM ÉLABORÉ
05902	LINGOTS FRACTIONNÉS
05950	LINGOTS DIVERS
06200	PLAQUE SILOÉ
06400	PLAQUE OSIRIS
06500	PLAQUE ULYSSE
06550	PLAQUE PAT
06603	PLAQUE PAT CARAMEL UO2
06611	AUTRES PLAQUES
06625	PLAQUE LDV
06660	PLAQUES CARAMEL
06710	PLAQUE COMBUSTIBLE DIVERS RÉACTEURS
06900	AIGUILLES RAPSODIE
06930	AIGUILLE PHÉNIX
06940	AIGUILLE SUPER-PHÉNIX
07010	TIGE OU FEUILLE MÉTALLIQUE ALLIÉE
07030	MÉTAL EN POUDRE
07040	NOYAU DIVERS
07070	SOURCE
07090	ÉCHANTILLONS DIVERS
07400	DÉTECTEUR
07900	PRODUITS MÉTALLIQUES DIVERS
08110	SCIURES, POUSSIÈRES, DÉCHETS DIVERS
08400	BOUES, RINÇURES, RÉSIDUS
08417	SOLUTIONS DIVERSES AUTRES QUE NITRIQUE
08600	MATIÈRES RECYCLABLES DES USINES DE CONVERSION (COMURHEX)
08900	DÉCHETS SOLIDES DIVERS NON RECYCLABLES
09020	DÉCHETS IRRÉCUPÉRABLES « À CONSERVER »
09021	DÉCHETS IRRÉCUPÉRABLES « À CONDITIONNER »
11100	CARTOUCHE DIVERS
15100	CARTOUCHE NOMINALE
18000	CARTOUCHE EXPÉRIMENTALE
18200	CARTOUCHE GRAPHITE-GAZ ESSAI
21000	BARREAU ET CARTOUCHE DIVERS

CODE	LIBELLÉ
42000	ÉLÉMENT SILOÉ
43000	ÉLÉMENT OSIRIS
44000	ÉLÉMENT INSTN
45000	ÉLÉMENT CÉLESTIN
45020	CIBLE
46000	ÉLÉMENT RHF
49000	ÉLÉMENT ORPHÉE
53100	CARTOUCHE EL3
55000	CARTOUCHE EL4
62000	RÉGLETTE MASURCA
62800	PLAQUETTE SNEAK
62900	PLAQUETTE ZÉBRA
64000	ASSEMBLAGE COMBUSTIBLE
70000	ÉLÉMENT ESSAI DIVERS
71000	ASSEMBLAGE REP STANDARD
71001	REBUTS MOX SOUS FORME D'ASSEMBLAGE
71003	ASSEMBLAGE MOX UPU REP 900
71010	CRAYON REP 900 MW STANDARD
71011	REBUTS MOX SOUS FORME DE CRAYONS
71013	CRAYON MOX UPU REP 900
71100	ASSEMBLAGE REP 1300 MW STANDARD
71110	CRAYON REP 1300 MW STANDARD
71200	FAISCEAU DE DIVERS TYPES
71250	ÉLÉMENT DIVERS
71500	ASSEMBLAGE MAQUETTE
75000	ÉLÉMENT REB

LES OPÉRATIONS COMPTABLES

**Les opérations d'expédition
et de réception**

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une réception de matières nucléaires en provenance d'un compte extérieur appartenant à l'Union européenne (UE).

Le BDOMN est émis par l'exploitant soumis à autorisation qui effectue la réception.

■ RÉGLES DE BASE

Vérifier l'existence de l'identifiant du compte extérieur à utiliser pour compléter le BDOMN, ou à défaut, demander son ouverture (ou sa réouverture) à la Comptabilité nationale.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- S'assurer, au plus tard le jour de l'arrivée des matières, l'accès aux informations techniques (liste de colisage, procès verbal d'analyse...) permettant l'établissement de la déclaration comptable de réception.
- Les justificatifs de réception fournis sont conservés selon les règles d'archivage en vigueur.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné dans la zone *Exp.*
- 2 La date d'opération correspond à la date du procès verbal de contrôle de 1^{er} niveau des matières réceptionnées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières réceptionnées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 11.
- 4 En l'absence d'affectation du compte extérieur à une zone de bilan matières distincte, il convient d'indiquer l'adresse complète en zone *Commentaires*.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *COMPTE EXTÉRIEUR* (p.134).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE			
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.	Séq.	Nom :		Nom :				
999	00005	jjmmaa		A888	9999	11	jjmmaa				Signature		Signature :				
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :			
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNÉ	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		
		00	01	0	ABC005	F	0020	0	01250	1	100	Masse		Masse			
MATIERES					ABC005	N	0071				01250	1	250	0		0	
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		NUKLEAR WERKSTATT, WEINBIETSTR.11 D85375 NEUFAHRN Allemagne															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

1
L'identifiant du compte extérieur est renseigné.

2
Date opération = date du PV de contrôle de 1^{er} niveau.

3
Les lignes sont indépendantes.

4
L'adresse est à renseigner en cas d'absence d'une zone de bilan matières distincte.

■ OPÉRATION DE RÉCEPTION ET GESTION DES LITIGES

La réception physique de matières nucléaires en provenance d'une installation nucléaire soumise à autorisation (au sens de l'article L1333-2 du code de la défense) est réalisée en comptabilité, via une déclaration de réception. Cette opération est traduite sous la forme d'un BDOMN de code 12 (cf. *Fiches code opération 12*).

Le principe d'une opération de réception dans une zone comptable (ZC), consiste à établir un lien entre le BDOMN de réception (code 12) et le BDOMN d'expédition (code 14). L'objectif est de comparer les données comptables déclarées par l'expéditeur et celles effectivement reconnues par le destinataire des matières.

L'apparition d'écart(s) potentiel(s) se traduit par le déclenchement de litige(s) à l'issue des traitements d'intégration dans la base de données de la Comptabilité nationale. Le litige identifié doit alors être résolu sans délai entre l'expéditeur et le destinataire.

■ PRÉREQUIS

Les matières nucléaires réceptionnées doivent figurer dans la liste des matières autorisées à la détention d'une part, et le cumul des stocks des matières concernées ne doit pas dépasser les seuils autorisés d'autre part.

■ ASPECTS FONCTIONNELS

Deux modes de réception peuvent être pratiqués :

- mode ligne à ligne
- mode global

Le mode retenu pour la zone comptable réceptrice est défini en accord avec la Comptabilité nationale (cf. *Fiches code opération 12*).

■ RÈGLES À RESPECTER POUR LE MODE GLOBAL

Les regroupements de lignes ne peuvent se faire que pour des matières partageant la même « clé de stock », c'est-à-dire même code élément, même code irradiation et même code d'engagement de contrôle.

Concernant la teneur, les regroupements ne peuvent se faire que pour des matières qui partagent la même « tranche de teneur isotopique ».

Soit trois catégories pour l'uranium enrichi :

- uranium enrichi à moins de 10% d'U235
- uranium enrichi de 10 % à moins de 20% d'U235
- uranium enrichi à 20% ou plus en U235

Soit deux catégories pour le plutonium :

- plutonium enrichi à moins de 87,5%
- plutonium enrichi à 87,5% ou plus

■ TYPOLOGIE DES LITIGES

Les litiges résultent de différence(s) constatée(s) suite à la comparaison des champs du BDOMN d'expédition (code 14) à ceux du BDOMN de réception (code 12).

Les cadres suivants sont concernés :

- n° zone comptable expéditrice,
- n° zone comptable destinataire,
- code élément,
- code irradiation,
- code d'engagement de contrôle,
- masse élément,
- masse isotope fissile.

■ GESTION DES LITIGES

- Le traitement des litiges se rapportant aux critères : n° zone comptable expéditrice, n° zone comptable destinataire, code élément, code irradiation, code engagement de contrôle, s'effectue via une déclaration d'annulation et remplacement du BDOMN de réception (code 12) et/ou du BDOMN d'expédition (code 14).
- Le traitement des litiges se rapportant aux critères masse élément et/ou masse isotope fissile varie selon le cas à traiter :
 - l'expéditeur accepte les valeurs reconnues par le destinataire et procède à la déclaration d'annulation et remplacement de son BDOMN d'expédition (code 14) en déclarant les valeurs du destinataire,
 - le destinataire accepte les valeurs initiales du BDOMN d'expédition et procède à la déclaration d'annulation et remplacement de son BDOMN de réception (code 12) en déclarant les valeurs de l'expéditeur,
 - l'écart identifié rentre dans le cadre d'un protocole *Expéditeur/Destinataire* qui précise les dispositions comptables à appliquer entre :
 - l'émission d'un BDOMN « Écart expéditeur/destinataire » en code 42 (*cf. Fiche code opération 42*), qui doit faire référence à la déclaration en code 12,
 - une déclaration d'annulation et remplacement du BDOMN de réception (code 12) en cas d'écart inacceptable sur les masses.

Dans la pratique, le BDOMN de réception (code 12) peut être corrigé autant que de besoin, à condition de transmettre impérativement à l'expéditeur la déclaration d'annulation et remplacement accompagnée des justificatifs de correction.



1. L'annulation et remplacement d'un BDOMN d'expédition (code 14) ne doit pas faire apparaître de nouveaux litiges.
2. Un BDOMN d'expédition (code 14) ne peut être annulé simplement, si un BDOMN de réception (code 12) lui a été affecté.
3. Un BDOMN de réception (code 12) ne peut jamais être annulé simplement.
4. Le destinataire peut déclarer une réception de matière en utilisant ses propres codes produits.
5. Le destinataire peut déclarer une réception de matière en utilisant ses propres teneurs étiquettes.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une réception de matières nucléaires en provenance d'une *zone comptable*. Elle permet au destinataire de contrôler la déclaration de l'expéditeur (code 14).

■ RÉGLES DE BASE

La déclaration de réception est rattachée à un unique **BDOMN** d'expédition (code14), dont la référence doit être renseignée dans le cadre *REPLACE LE BORDEREAU N°*.

L'enregistrement du BDOMN de réception (code 12) dans le *Livre Journal* est à réaliser **le jour même où a eu lieu l'opération physique de contrôle de 1^{er} niveau**, sur la base des données validées par le procès verbal de contrôle de 1^{er} niveau.

Une fois visé, le BDOMN code 12 doit être transmis à l'expéditeur dans les meilleurs délais.

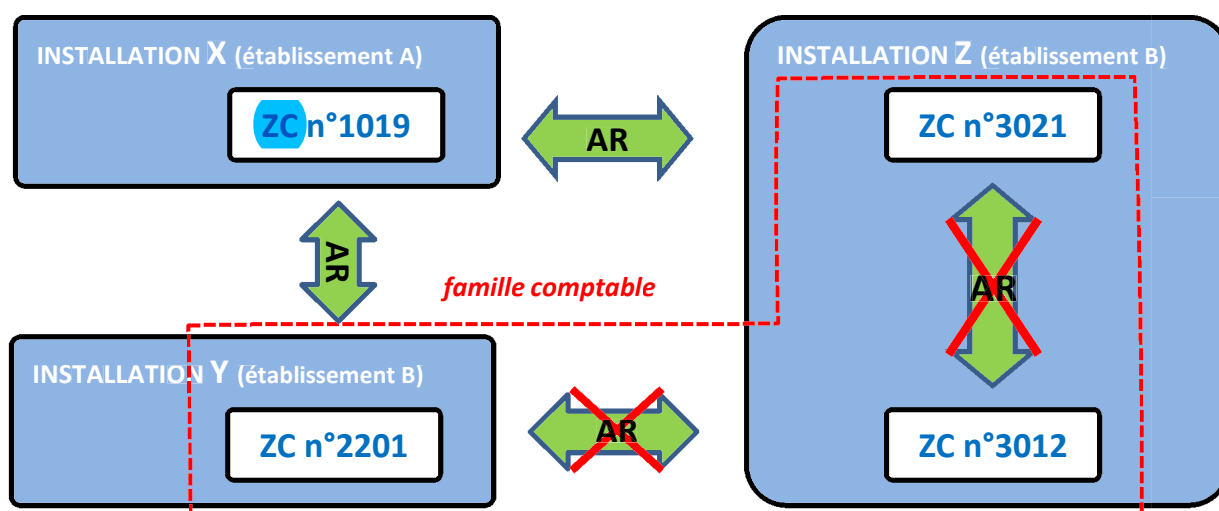
Une fois émis, un BDOMN code 12 ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'une annulation simple.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

L'opération en code 12 **s'applique** dans le cas d'un transfert de matières nucléaires entre deux zones comptables qui ne dépendent pas de la même Unité Comptable (**UC**).

L'opération en code 12 **ne s'applique pas** dans le cas d'un transfert de matières nucléaires entre deux zones comptables appartenant à une même **famille comptable**.

Rappel : une **famille comptable** regroupe un ensemble de zones comptables d'un même établissement, qui est défini en accord avec la Comptabilité nationale (cf. *Fiche ZONE COMPTABLE p. 128*).



■ MÉTHODOLOGIE

Le BDOMN de code 12 doit comporter autant de lignes que le BDOMN de code 14 auquel il est rattaché.



- 1 Cette zone doit faire référence au numéro de BDOMN de l'expéditeur.
- 2 La *date d'opération* à renseigner est celle indiquée sur le procès-verbal (ou justificatif) de contrôle de 1^{er} niveau, visé par le contrôleur physique.
- 3 Chaque numéro de ligne créé doit rigoureusement correspondre à la ligne référencée sur le BDOMN 14, qui est elle-même à reporter dans le champ *Annul.* correspondant.
- 4 Les critères comptables : n° de zone comptable expéditrice, n° de zone comptable destinataire, code élément, code irradiation, code d'engagement de contrôle, masse élément et masse isotope, déclenchent un litige en cas de différence avérée avec le BDOMN 14.

Un litige identifié doit être résolu sans délai.

■ LIENS

Fiches *code opération 12 - Opération de réception et gestion des litiges.*
Chapitre *Les documents de mise à jour - Fiche ZONE COMPTABLE (pp.128 à 133).*

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :					
999	00005	jjmmaa		9999	9981	14	jjmmaa					Unité :		Unité :						
TRANSPORT		Numéro		Notification																
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM		
MATIERES					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse				PMP	EMB.	MES.	
		00	0		ABC001	S	0100	0		03200	5	100	1		60	&	C	M		
		01	0		ABC001	S	0100	0		03200	1	100	1		60	&	C	M		
		02	0		ABC001	S	0100	0		03200	5	50	0		60	&	C	M		

1

Cette zone doit faire référence au numéro de BDOMN de l'expéditeur.

2

Date opération = date du PV de contrôle de 1^{er} niveau.

3

Chaque ligne permet la réception d'une ligne d'un BDOMN de l'expéditeur, en indiquant sa référence dans le champ *Annul.*

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :					
998	00001	jjmmaa		9999	9981	12	jjmmaa	999	00005			Unité :		Unité :						
TRANSPORT		Numéro		Notification																
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM		
MATIERES					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse				PMP	EMB.	MES.	
		00	00		ABC001	S	0100	0		03200	5	100	1		60	&	C	M		
		01	01		ABC001	S	0100	0		03200	1	100	1		60	&	C	M		
		02	02		ABC001	S	0100	0		03200	5	50	0		60	&	C	M		

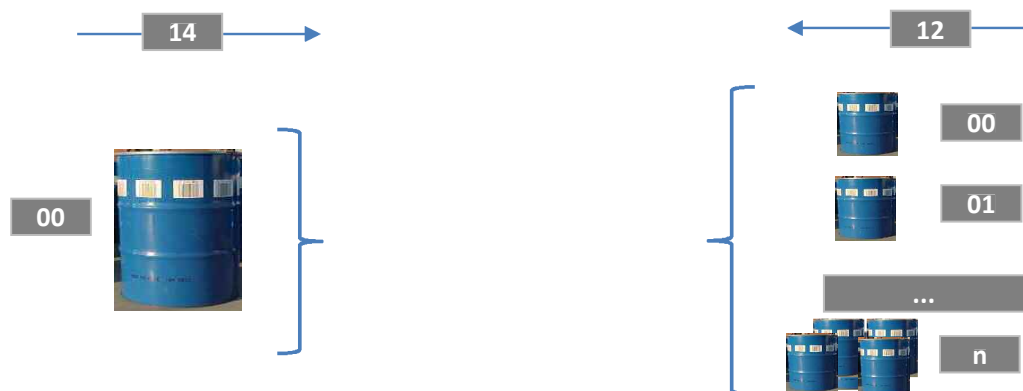
4

Les données sont identiques à celles du BDOMN de l'expéditeur.

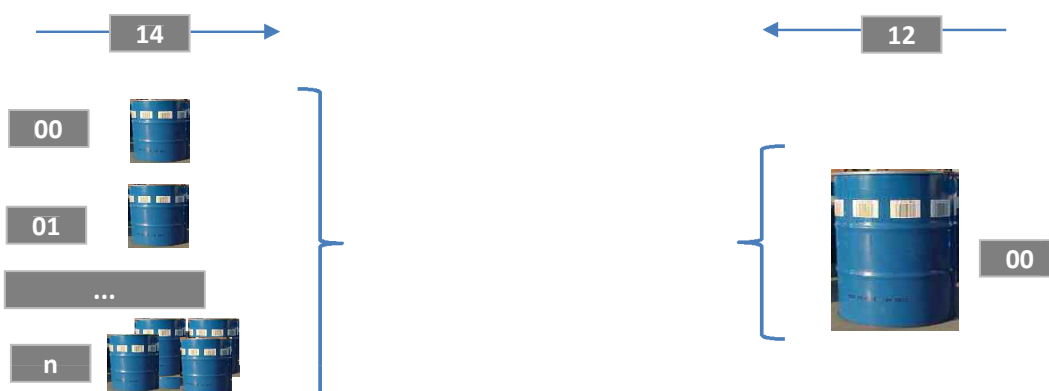
■ MÉTHODOLOGIE

Une *zone comptable* peut utiliser le mode global, avec accord de la Comptabilité nationale, selon deux cas :

a) La ligne d'un BDOMN d'expédition (code 14) peut être accusée réception par n lignes du BDOMN de réception (code 12). Les masses sont éclatées en n lignes de : code élément/code irradiation/code d'engagement de contrôle identiques.



b) La ligne d'un BDOMN de réception (code 12) peut accuser réception de plusieurs lignes du BDOMN d'expédition (code 14), suite à regroupement. Les masses sont sommées par : code élément/code irradiation/code d'engagement de contrôle.



- 1 La déclaration de réception est rattachée à un unique BDOMN d'expédition (code 14), dont la référence doit être renseignée dans le cadre *REPLACE LE BORDEREAU N°*.
- 2 **Aucun** numéro de ligne du BDOMN d'expédition (code 14) n'est à reporter dans le champ *Annul*.
- 3 Une différence constatée entre le BDOMN d'expédition (code 14) et le BDOMN de réception (code 12) dans le cumul des masses, suite au regroupement par code élément/code irradiation/code d'engagement de contrôle/et éventuellement plage de teneur, **déclenche un litige**. Le litige s'applique à l'**intégralité du BDOMN**, et non à 1 ou n lignes.
Un litige identifié doit être résolu sans délai.

■ LIENS

Fiches code 12 - *Opération de réception et gestion des litiges*.

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *ZONE COMPTABLE* (p. 128).

Cas B

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE			
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :			
999	00005	jjmmaa		9999	9981	14	jjmmaa					Unité :		Unité :				
TRANSPORT		Numéro		Notification														
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
MATIERES					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse	PMP		EMB.	MES.	
		00	0		ABC001	S	0100	0	03200	5		100	1	60	&	C	M	
		01	0		ABC001	S	0100	0	03200	1		100	1	60	&	C	M	
		02	0		ABC001	S	0100	0	03200	5		50	0	60	&	C	M	

1

Cette zone doit faire référence au numéro de BDOMN de l'expéditeur.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE			
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :			
998	00001	jjmmaa		9999	9981	12	jjmmaa	999	00005			Unité :		Unité :				
TRANSPORT		Numéro		Notification														
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
MATIERES					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse	PMP		EMB.	MES.	
		00	0		ABC001	S	0100	0	03200	5		250	2	60	&	C	M	

2

Il ne faut rien saisir dans le champ Annul.

3

Les masses saisies sont la somme des masses du BDOMN de l'expéditeur.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une expédition de matières nucléaires à destination d'un compte extérieur appartenant à l'Union européenne (UE).

Le BDOMN est émis par l'exploitant soumis à autorisation qui effectue l'expédition.

■ RÈGLES DE BASE

- Vérifier la présence de stock pour les catégories de matières prévues à l'expédition.
- Vérifier l'existence de l'identifiant du compte extérieur à utiliser pour compléter le BDOMN ou, à défaut, demander son ouverture (ou sa réouverture) à la Comptabilité nationale.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Informer le destinataire de l'existence d'une réglementation nationale sur la protection et le contrôle des matières nucléaires.
- S'assurer, au plus tard dans un délai de huit jours à compter de la date d'arrivée prévue, que le destinataire a bien reçu les matières nucléaires qui lui étaient destinées.
- Le contrôle réalisé doit être authentifié par un justificatif de réception comportant la date d'arrivée effective des matières nucléaires transférées.
- Le justificatif de réception fourni est conservé selon les règles d'archivage en vigueur.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné dans le champ *Des*.
- 2 La *date d'opération* correspond au jour du départ effectif des matières expédiées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières expédiées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 13.
- 4 En l'absence d'affectation du compte extérieur à une zone de bilan matières distincte, il convient d'indiquer l'adresse complète en zone *Commentaires*.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *COMPTE EXTÉRIEUR* (p.134).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.	Séq.	Nom :		Nom :		
999	00005	jjmmaa		9999	A888	13	jjmmaa				Signature		Signature :		
TRANSPORT		Numéro		Notification						Unité :		Unité :			
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		
MATIERES					ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse		Masse		
		00	0		S	0200			01250	1	1		0		
		01	0		S	0500			01250	1	1		0		
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD							
COMMENTAIRES		NUKLEAR WERKSTATT, WEINBIETSTR.11 D85375 NEUFAHRN Allemagne													
EMETTEUR															
BORDEREAU															

1
L'identifiant du compte extérieur est renseigné.

2
Date opération = jour du départ effectif des matières.

3
Les lignes sont indépendantes.

4
L'adresse est à renseigner en cas d'absence d'une zone de bilan matières distincte.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une expédition de matières nucléaires vers une *zone comptable*.

■ RÈGLES DE BASE

- Vérifier la présence de stock pour les catégories de matières affectées à l'expédition.
- Le BDOMN code 14 doit parvenir à son destinataire au plus tard le jour de l'arrivée des matières nucléaires sur son installation.
- Si la déclaration d'expédition émise a fait l'objet d'un accusé réception :
 - l'annulation du BDOMN code 14 est formellement interdite.
 - la modification du BDOMN code 14 doit être réalisée en concertation avec le destinataire des matières.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Le BDOMN code 14 s'applique uniquement dans le cas d'un transfert de matières vers une installation nucléaire soumise à autorisation (au sens de l'article L1333-2 du code de la défense).
- En cas de passage d'une *zone comptable* sous contrôle (SC) vers une *zone comptable* hors contrôle (HC) (et inversement), il convient d'indiquer la référence de l'autorisation en zone *Commentaires*.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La *date* d'opération correspond au jour du départ effectif des matières expédiées.
- 2 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières expédiées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 14.
- 3 Référence de l'autorisation CTE en cas de passage SC --> HC ou HC --> SC.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche ZONE COMPTABLE (p.128).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

1
Date opération = jour du départ effectif des matières.

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	1 / 1		Ide.	Séq.	Nom :		Nom :	
999	00001	jjmmaa		9999	8888	14	jjmmaa							Signature		Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :			

2
Les lignes sont indépendantes.

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité				Masse	Masse	PMP
MATIERES	00	0		ABC001	S	2000		0	01250	1	100	20	60	&	O	M
	01	0		ABC002	N	0071		0	02200	1	50	0	25	&	O	M
	02	0		ABC003	F	0020		0	02205	1	450	0	00	&	O	M

3
Référence de l'autorisation CTE en cas de passage SC-->HC ou HC --> SC.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	CTE-C/2015/XXXX-DR

EMETTEUR	

BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une réception de matières nucléaires en provenance d'un compte extérieur n'appartenant pas à l'Union européenne (UE). Le BDOMN est émis par l'exploitant soumis à autorisation qui effectue la réception.

■ RÈGLES DE BASE

Vérifier l'existence de l'identifiant du compte extérieur à utiliser pour compléter le BDOMN, ou à défaut, demander son ouverture (ou sa réouverture) à la Comptabilité nationale.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- S'assurer, au plus tard le jour de l'arrivée des matières, l'accès aux informations techniques (liste de colisage, procès verbal d'analyse...) permettant l'établissement de la déclaration comptable de réception.
- Les justificatifs de réception fournis sont conservés selon les règles d'archivage en vigueur.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné dans la zone *Exp.*
- 2 La *date d'opération* correspond à la date du procès verbal de contrôle de 1^{er} niveau des matières réceptionnées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières réceptionnées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 17.
- 4 En l'absence d'affectation du compte extérieur à une zone de bilan matières distincte, il convient d'indiquer l'adresse complète en zone *Commentaires*.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *COMPTE EXTÉRIEUR* (p.134).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU	EMISSION	OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°	Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°	EXPEDITEUR	DESTINATAIRE							
Idé. Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Idé. Séq.	1 / 1	Idé. Séq.	Nom : Signature Unité :	Nom : Signature : Unité :							
999 00006	jjmmaa	0212	9999	17	jjmmaa												
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE	MATIERES	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
						ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
	00 0	ABC014	N	0071	0	01200	1	100	0	63	&	O	M				
	01 0	ABC014	N	0071	0	01000	1	50	0	70	&	O	M				
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES		SALWICK FACTORY 475 HORN SPRINGS 9954 RICHLAND USA															
EMETTEUR																	
BORDEREAU																	

1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné.

2 Date opération = date du PV de contrôle de 1^{er} niveau.

3 Les lignes sont indépendantes.

4 L'adresse est à renseigner en cas d'absence de zone de bilan matières distincte.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une expédition de matières nucléaires à destination d'un compte extérieur n'appartenant pas à l'Union européenne (UE).

Le BDOMN est émis par l'exploitant soumis à autorisation qui effectue l'expédition.

■ RÈGLES DE BASE

- Vérifier la présence de stock pour les catégories de matières prévues à l'expédition.
- Vérifier l'existence de l'identifiant du compte extérieur à utiliser pour compléter le BDOMN ou, à défaut, demander son ouverture (ou sa réouverture) à la Comptabilité nationale.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Informer le destinataire de l'existence d'une réglementation nationale sur la protection et le contrôle des matières nucléaires.
- S'assurer, au plus tard dans un délai de huit jours à compter de la date d'arrivée prévue, que le destinataire a bien reçu les matières nucléaires qui lui étaient destinées.
- Le contrôle réalisé doit être authentifié par un justificatif de réception comportant la date d'arrivée effective des matières nucléaires transférées.
- Le justificatif de réception fourni est conservé selon les règles d'archivage en vigueur.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné dans la zone *Des*.
- 2 La *date d'opération* correspond au jour du départ effectif des matières expédiées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières expédiées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 18.
- 4 En l'absence d'affectation du compte extérieur à une zone de bilan matières distincte, il convient d'indiquer l'adresse complète en zone *Commentaires*.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *COMPTE EXTÉRIEUR* (p. 134).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">N° BORDEREAU</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Ide.</td> <td style="width: 50%;">Séq.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">999</td> <td style="text-align: center;">00006</td> </tr> </table>	N° BORDEREAU		Ide.	Séq.	999	00006	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">EMISSION</th> </tr> <tr> <td colspan="2">Date jjmmaa</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">jjmmaa</td> </tr> </table>	EMISSION		Date jjmmaa		jjmmaa		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4">OPERATION</th> </tr> <tr> <td style="width: 10%;">Exp.</td> <td style="width: 10%;">Des.</td> <td style="width: 10%;">Code</td> <td style="width: 10%;">Date jjmmaa</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9999</td> <td style="text-align: center;">A294</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">jjmmaa</td> </tr> </table>	OPERATION				Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	9999	A294	18	jjmmaa	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">REPLACE LE BORDEREAU N°</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Ide.</td> <td style="width: 50%;">Séq.</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	REPLACE LE BORDEREAU N°		Ide.	Séq.			<p>Nombre de liasses</p> <p style="text-align: center;">1 / 1</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">MODIFIE LE BORDEREAU N°</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Ide.</td> <td style="width: 50%;">Séq.</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	MODIFIE LE BORDEREAU N°		Ide.	Séq.			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">EXPEDITEUR</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td> <td style="width: 50%;">Nom :</td> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Signature :</td> </tr> <tr> <td>Unité :</td> <td>Unité :</td> </tr> </table>	EXPEDITEUR		Nom :	Nom :	Signature	Signature :	Unité :	Unité :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">DESTINATAIRE</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Nom :</td> <td style="width: 50%;">Nom :</td> </tr> <tr> <td>Signature</td> <td>Signature :</td> </tr> <tr> <td>Unité :</td> <td>Unité :</td> </tr> </table>	DESTINATAIRE		Nom :	Nom :	Signature	Signature :	Unité :	Unité :													
N° BORDEREAU																																																																								
Ide.	Séq.																																																																							
999	00006																																																																							
EMISSION																																																																								
Date jjmmaa																																																																								
jjmmaa																																																																								
OPERATION																																																																								
Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa																																																																					
9999	A294	18	jjmmaa																																																																					
REPLACE LE BORDEREAU N°																																																																								
Ide.	Séq.																																																																							
MODIFIE LE BORDEREAU N°																																																																								
Ide.	Séq.																																																																							
EXPEDITEUR																																																																								
Nom :	Nom :																																																																							
Signature	Signature :																																																																							
Unité :	Unité :																																																																							
DESTINATAIRE																																																																								
Nom :	Nom :																																																																							
Signature	Signature :																																																																							
Unité :	Unité :																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">TRANSPORT</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Numéro</td> <td style="width: 50%;">Notification</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		TRANSPORT		Numéro	Notification			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th rowspan="2">COMPTABILITE</th> <th rowspan="2">ANNUL.</th> <th rowspan="2">LIGNES</th> <th rowspan="2">CLASS.</th> <th rowspan="2">NUMERO DE LOT</th> <th colspan="2">MATIERE</th> <th rowspan="2">SIGNÉ</th> <th rowspan="2">IRRAD.</th> <th colspan="2">PRODUIT</th> <th rowspan="2">ELEMENT</th> <th rowspan="2">ISOTOPE</th> <th rowspan="2">CONTRÔLE</th> <th colspan="3">EURATOM</th> </tr> <tr> <th>ELE.</th> <th>TENEUR</th> <th>Code</th> <th>Quantité</th> <th>Masse</th> <th>Masse</th> <th>PMP</th> <th>EMB.</th> <th>MES.</th> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center;">MATIERES</td> <td style="text-align: center;">00</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">ABC014</td> <td style="text-align: center;">F</td> <td style="text-align: center;">0020</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">01250</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">&</td> <td style="text-align: center;">O</td> <td style="text-align: center;">M</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">01</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">ABC014</td> <td style="text-align: center;">N</td> <td style="text-align: center;">0071</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">02205</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">50</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">&</td> <td style="text-align: center;">O</td> <td style="text-align: center;">M</td> </tr> </table>						COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNÉ	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM			ELE.	TENEUR	Code	Quantité	Masse	Masse	PMP	EMB.	MES.	MATIERES	00	0	0	ABC014	F	0020	0	0	01250	1	100	0	60	&	O	M	01	0	0	ABC014	N	0071	0	0	02205	1	50	0	60	&	O	M
TRANSPORT																																																																								
Numéro	Notification																																																																							
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNÉ	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM																																																										
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité				Masse	Masse	PMP	EMB.	MES.																																																						
MATIERES	00	0	0	ABC014	F	0020	0	0	01250	1	100	0	60	&	O	M																																																								
	01	0	0	ABC014	N	0071	0	0	02205	1	50	0	60	&	O	M																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="8">GESTION</th> </tr> <tr> <th style="width: 3%;">A</th> <th style="width: 3%;">L</th> <th style="width: 3%;">N</th> <th style="width: 14%;">Propriét.</th> <th style="width: 14%;">Fournisseur</th> <th style="width: 14%;">Client</th> <th style="width: 14%;">RD</th> <th style="width: 36%;"> </th> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		GESTION								A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD																		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </table>																																						
GESTION																																																																								
A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">COMMENTAIRES</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"> </td> <td style="width: 50%;"> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		COMMENTAIRES						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </table>																																																																
COMMENTAIRES																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">EMETTEUR</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"> </td> <td style="width: 50%;"> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		EMETTEUR						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </table>																																																																
EMETTEUR																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">BORDEREAU</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%;"> </td> <td style="width: 50%;"> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		BORDEREAU						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 50%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </table>																																																																
BORDEREAU																																																																								

1 L'identifiant du compte extérieur est renseigné.

2 Date opération = jour du départ effectif des matières.

3 Les lignes sont indépendantes.

4 L'adresse est à renseigner en cas d'absence de zone de bilan matières distincte.

LES OPÉRATIONS COMPTABLES

**Les opérations
de variation de stock**

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une sortie de matières nucléaires d'un magasin vers une zone de procédé, ou d'une piscine de stockage vers un réacteur (chargement).

■ RÈGLES DE BASE

- Les transferts concernés portent sur des *zones comptables* appartenant à une même unité comptable.
Ex : zone comptable 9991 vers zone comptable 9995
- Le stock au sein de la **ZC** pour les catégories de matières affectées au transfert doit être disponible.
- La déclaration code 22 doit être établie le jour même où a eu lieu l'opération de transfert.
- Différentes matières nucléaires peuvent être déclarées sur un même **BDOMN** code 22 dès lors qu'il s'agit du même transfert.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Attention ! Une contrepartie à cette écriture de transfert (code 22) est générée automatiquement par l'informatique de la Comptabilité nationale d'une part, et de l'exploitant d'autre part, se traduisant par l'émission d'un BDOMN en code 31.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'expéditeur (magasin, atelier) et le destinataire (procédé, réacteur) des matières transférées sont deux *zones comptables* appartenant à une même unité comptable.
- 2 La *date d'opération* correspond au jour du transfert effectif des matières transférées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières transférées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 22.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour* - Fiche *ZONE COMPTABLE* (p.128).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :
999	00001	jjmmaa		9991	9995	22	jjmmaa						Unité :		Unité :	

1
Expéditeur et Destinataire sont 2 zones comptables d'une même unité.

TRANSPORT	Numéro	Notification

2
Date opération = jour du transfert effectif des matières.

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse	Masse	PMP		EMB.	MES.	
MATIERES	00	0		ABC001	S	0490		0	01250	1	50	2		60	&	O	E
	01	0		ABC002	N	0071		0	03200	1	50	0		25	&	O	E

3
Les lignes sont indépendantes.

A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une sortie de matières nucléaires d'une zone de procédé vers un magasin ou un autre atelier, ou d'un réacteur vers une piscine de stockage (déchargement).

■ RÈGLES DE BASE

- Les transferts concernés portent sur des *zones comptables* appartenant à une même unité comptable.
Ex : zone comptable 9995 vers zone comptable 9991
- Le stock, au sein de la zone comptable pour les catégories de matières affectées au transfert, doit être disponible.
- La déclaration code 32 doit être établie le jour même où a eu lieu l'opération de transfert.
- Différentes matières nucléaires peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 32 dès lors qu'il s'agit du même transfert.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Attention ! Une contrepartie à cette écriture de transfert (code 32) est générée automatiquement par l'informatique de la Comptabilité nationale d'une part, et de l'exploitant d'autre part, se traduisant par l'émission d'un BDOMN en code 21.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 L'expéditeur (procédé, réacteur) et le destinataire (magasin, atelier) des matières transférées sont deux zones comptables appartenant à une même unité comptable.
- 2 La *date d'opération* correspond au jour du transfert effectif des matières transférées.
- 3 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres, différentes matières transférées peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 32.

■ LIEN

Chapitre *Les documents de mise à jour - Fiche ZONE COMPTABLE (p.128)*.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	Ide.	Séq.	Nom :	Signature	Unité :	Nom :	Signature :	Unité :			
999	00020	jjmmaa	9995	9991	32	jjmmaa													
TRANSPORT		Numéro		Notification															
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.		
MATIERES		00	0	0	ABC001	S	0490	0	0	01250	1	50	2		60	&	O	E	
		01	0	0	ABC002	N	0071	0	0	03200	1	50	0		25	&	O	E	
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD											
COMMENTAIRES EMETTEUR BORDEREAU																			

1
Expéditeur et Destinataire sont 2 zones comptables d'une même unité.

2
Date opération = jour du transfert effectif des matières.

3
Les lignes sont indépendantes.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un transfert d'une quantité de matières nucléaires d'un lot à un autre.

■ RÈGLES DE BASE

- Seules les *zones comptables* sous contrôle EURATOM et soumises à des Dispositions Particulières de Contrôle (DPC) sont concernées par l'usage du code 40.
- La déclaration en code 40 exclut toute autre modification simultanée.
- Dans le cas simple d'une modification de lot, le BDOMN code 40 possède une ligne de signe « - » et une de signe « + ».
- Dans le cas d'une répartition sur plusieurs lots différents, le BDOMN code 40 possède une ligne de signe « - » et plusieurs de signe « + ».
- Dans le cas d'un regroupement de lots, le BDOMN code 40 possède une ligne de signe « + » et plusieurs de signe « - ».

■ PRINCIPES D'APPLICATION

La déclaration de modification de lot s'applique seulement si le suivi des lots est exigé dans les DPC prévues pour la *zone comptable* concernée.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le BDOMN code 40 comporte au minimum 2 lignes.
- 2 Le *numéro de lot* doit être différent entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + ». Les autres champs renseignés doivent être identiques pour toutes les lignes déclarées.
- 3 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 4 La balance des masses ÉLÉMENT (et masses ISOTOPE le cas échéant) entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + » doit être respectée.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :	
999	00015	jjmmaa		9999		40	jjmmaa					Unité :		Unité :		

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité				Masse	Masse	PMP
MATIERES	00	0		ABC004	N	0071	-	0	01103	6	170	0	60	&	O	M
	01	0		ECH004	N	0071	+	0	01103	6	170	0	60	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

1
2 lignes au minimum.

2
N° de lot obligatoirement différent.

3
Champ *signe* obligatoire.

4
Balance des masses respectée.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un écart entre les stocks physiques et les stocks comptables, constaté à la suite d'un inventaire physique des matières nucléaires.

■ RÈGLES DE BASE

La déclaration de différence d'inventaire concerne les écarts d'inventaire relevés exclusivement dans les zones de stockage ou d'entreposage de matières nucléaires.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Cette opération permet la prise en compte, suite à la vérification sur des articles, d'un écart causé par exemple par :

- un objet répertorié dans la Liste d'Article en Stock (LAS), comptabilisé et non retrouvé lors de l'inventaire (écart -),
- un objet non enregistré dans la LAS, non comptabilisé et présent lors de l'inventaire (écart +),
- une nouvelle mesure (écart + ou -).

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La *date d'opération* à renseigner est celle du jour de la prise d'inventaire réalisée.
- 2 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres.
Des écarts relevés sur différentes matières peuvent être déclarés sur un même BDOMN code 41.
- 3 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 4 La différence d'inventaire peut porter uniquement sur la masse ISOTOPE.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE				
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :			
999	00014	jjmmaa		9999		41	jjmmaa												
TRANSPORT		Numéro		Notification															
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM	
MATERIES					ELE.	TENEUR					Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.	
	00	0	ABC014		S	2000	-	0			01250	1	100	20		60	&	O	M
	01	0	ABC014		S	0500	+	0			02205	1	50	3		60	&	O	M
	02	0	ABC014		F	0020	-	0			03200	1	450	2		60	&	O	M
	03	0	ABC014		S	5000	+	0			03200	1	0	2		60	&	O	M
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD											
COMMENTAIRES																			
EMETTEUR																			
BORDEREAU																			

1

Date opération = jour de prise d'inventaire.

2

Plusieurs écarts peuvent être déclarés sur le même BDOMN.

3

Champ *signe* obligatoire.

4

Écart portant uniquement sur la *masse isotope*.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une différence constatée entre les quantités de matières nucléaires déclarées par l'expéditeur et celles reconnues par le destinataire, suite au contrôle de second niveau réalisé sur les matières réceptionnées.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 42 exclut formellement toute autre modification comptable simultanée.
- Un même **BDOMN** en code 42 peut porter sur différentes matières nucléaires. Le nombre de lignes de signe « - » et de signe « + » n'est pas limité.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- La déclaration en code 42 est réservée de manière unilatérale à l'usage du destinataire des matières. Elle s'inscrit dans le cadre d'un protocole *Expéditeur/Destinataire* qui précise notamment les modalités de gestion des déclarations en fonction des écarts.
- La déclaration en code 42 est à utiliser lorsque l'écart constaté reste dans la fourchette de tolérance fixée par le protocole *Expéditeur/Destinataire* en vigueur, dans le cas où l'expéditeur refuse de corriger sa déclaration.

Attention ! Lorsque l'écart constaté est en dehors de la fourchette de tolérance prévue par le protocole *Expéditeur/Destinataire*, celui-ci doit être déclaré via une déclaration d'annulation et remplacement du BDOMN de réception d'origine.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La déclaration doit obligatoirement comporter la référence du bordereau en code opération 11, 12 ou 17 dans le cadre *Modifie le bordereau n°*.
Attention ! Certaines zones comptables peuvent être autorisées - suite à accord de la Comptabilité nationale - à ne pas observer cette règle (cf. Chapitre *Les documents de mise à jour, Paramétrage d'une zone comptable p.129*).
- 2 La *date opération* à renseigner correspond à la date du procès verbal de contrôle de second niveau.
- 3 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.

■ LIENS

Fiches code opération 12 - *Opération de réception et gestion des litiges*.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU	EMISSION	OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°	Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°	EXPEDITEUR	DESTINATAIRE	
Id. Ség.	Date	Exp.	Des.	Code	Date	Id. Ség.	1 / 1	Id. Ség.	Nom :	Nom :	
999 00015	jmmaa	9999		42	jmmaa			999 00012	Signature	Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification				Unité :		Unité :	

1
Référence du BDOMN de réception d'origine.

2
Date opération = date du PV de contrôle de 2nd niveau.

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATERIE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse		Masse	PMP	EMB.
MATIERES	00	0		DEF005	N	0071	-	0	01103	1	1	60	&	O	M
	01	0		DEF006	N	0071	+	0	01103	1	3	60	&	O	M

3
Champ *signe* obligatoire.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD	

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un changement de forme physico-chimique (matérialisée par un code *produit*) de matière nucléaire.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 43 exclut formellement toute autre modification comptable en même temps que le changement de code *produit*.
- Dans le cas courant, le BDOMN code 43 possède une ligne de signe « - » et une de signe « + ».
- Dans le cas spécifique d'une répartition sur plusieurs codes *produit*, le BDOMN code 43 possède une ligne de signe « - » et plusieurs de signe « + ».

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Les stocks comptables sous contrôle EURATOM ne sont pas autorisés à être gérés en code *produit* indéterminé (00000).
- Les transferts de matières nucléaires hors installation ne sont pas autorisés en code *produit* indéterminé (00000). Avant leur envoi, ces matières doivent faire l'objet de la détermination d'un code *produit* défini, déclaré via un BDOMN code 43.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le BDOMN code 43 comporte a minima 2 lignes de déclaration.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 3 Le code *produit* doit être différent entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + ».
- 4 La quantité de produit est obligatoirement renseignée, elle peut être différente d'une ligne à l'autre.
- 5 La balance des masses ÉLÉMENT entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + » doit être respectée.
- 6 La balance des masses ISOTOPE, dans le cas de l'uranium enrichi, doit être respectée.

■ LIEN

Chapitre *Codification des descripteurs de la matière/Produit* (p.42).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :	
999	00015	jjmmaa		9999		43	jjmmaa					Unité :		Unité :		

TRANSPORT	Numéro	Notification

	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNE		Code	Quantité				Masse	Masse	PMP
COMPTABILITE	00	0		ABC004	S	2000	-	0	01250	6	100	20	60	&	O	M
MATIERES	01	0		ABC004	S	2000	+	0	02205	1	100	20	60	&	O	M

1
2 lignes au minimum.

2
Champ *signe* obligatoire.

3
Codes *produit* différents.

4
Quantité *produit* obligatoire.

	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

5 6
Balance des masses respectée.

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un mélange de matières nucléaires d'un même élément chimique.

■ RÈGLES DE BASE

- La somme des masses affectées d'un signe « - » (matières introduites dans le mélange) doit être égale à la somme des masses affectées d'un signe « + » (matières résultant du mélange).
- Tout mélange doit conserver les masses d'isotope par code d'engagement de contrôle.
- Le BDOMN doit comporter autant de lignes de signe « + » qu'il y a de codes d'engagement de contrôle différents.
- Aucun nouveau code d'engagement de contrôle ne peut apparaître dans les lignes de signe « + ».
- Si au moins une ligne concerne de l'uranium enrichi, la masse d'isotope doit être renseignée sur toutes les lignes du BDOMN, y compris les masses d'isotope théoriques d'uranium appauvri et/ou d'uranium naturel introduit dans le mélange.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Cette opération permet l'enregistrement comptable simultané :
 - des consommations de matières entrant dans la composition du mélange,
 - de la production d'une matière unique résultant de ce mélange au prorata des engagements de contrôle.
- La déclaration comptable se fait par teneur isotopique spécifique (pour l'uranium) et par type de matière.
- Pour un BDOMN de code 44 de mélange d'uranium, il doit y avoir au minimum :
 - deux lignes de signe « - » (matières mélangées),
 - une ligne de signe « + » (matière résultant du mélange).
- De plus :
 - si le lot est renseigné, il doit être identique sur toutes les lignes déclarées,
 - la teneur finale du mélange est calculée.
- Pour un BDOMN de code 44 de mélange de plutonium :
 - la méthode de déclaration est identique à celle de l'uranium, hormis pour les masses *isotope* qui sont déduites des teneurs calculées et ne sont pas renseignées au niveau du BDOMN.

Cas du mélange d'uranium

- 1 Faire la somme des masses **ÉLÉMENT** des lignes de signe « - ».
Faire la somme des masses **ISOTOPE** des lignes de signe « - ».

- 2 Déterminer la teneur finale du mélange à déclarer, il faut pour cela effectuer le rapport :

$$\frac{\Sigma \text{ des masses ISOTOPE (U}^{235}\text{) des lignes de signe « - »}}{\Sigma \text{ des masses ÉLÉMENT (U}_{\text{total}}\text{) des lignes de signe « - »}}$$

- 3 Le résultat obtenu permet de déterminer la **teneur calculée** à affecter à toutes les lignes de signe « + ».

- 4 Faire la répartition de l'U²³⁵ par code d'engagement de contrôle sur les lignes de signe « + ».

- 5 Calculer la masse **ÉLÉMENT** (U_{total}) pour chaque ligne de signe « + » en utilisant le rapport :

$$\text{masse U}_{\text{total}} = \frac{\text{masse ISOTOPE}}{\text{teneur calculée}}$$

- 6 Renseigner enfin les masses **ÉLÉMENT** et les masses **ISOTOPE** par code d'engagement de contrôle.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :	
999	00016	jjmmaa		9999		44	jjmmaa					Unité :		Unité :		

TRANSPORT	Numéro	Notification

1

Somme masse ÉLÉMENT :
900 000 + 600 000 + 300 000 + 200 000 = 2 000 000

Somme masse ISOTOPE :
1 800 + 4 260 + 6 000 + 8 000 = 20 060

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			SIGNE IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT Masse	ISOTOPE Masse	EURATOM				
				ELE.	TENEUR	Code		Quantité	Masse			Masse	CONTRÔLE	PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0	ABC016	F	0020	-	0	00900	20	900 000	1 800	60	&	C	M	
	01	0	ABC016	N	0071	-	0	00900	1	600 000	4 260	63	&	C	M	
	02	0	ABC016	S	0200	-	0	00900	15	300 000	6 000	63	&	C	M	
	03	0	ABC016	S	0400	-	0	00900	17	200 000	8 000	65	&	C	M	
	04	0	ABC016	S	0100	+	0	00900	20	179 462	1 800	60	&	C	M	
	05	0	ABC016	S	0100	+	0	00900	16	1 022 931	10 260	63	&	C	M	
06	0	ABC016	S	0100	+	0	00900	17	797 607	8 000	65	&	C	M		

4

Répartition U²³⁵ par codes d'engagement de contrôle :

60 : 1 800
63 : 4 260 + 6 000 = 10 260
65 : 8 000

2 3

Teneur des lignes de signe « + ».

Teneur calculée du mélange :

$$\frac{20\ 060}{2\ 000\ 000} = 1,003\ \%$$

A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

5 6

Calcul de la masse ÉLÉMENT par ligne « + » :

Ligne 4 : $\frac{1\ 800}{0,01003} = 179\ 462$

Ligne 5 : $\frac{10\ 260}{0,01003} = 1\ 022\ 931$

Ligne 6 : $\frac{8\ 000}{0,01003} = 797\ 607$

COMMENTAIRES	Mélange de matières nucléaires.
EMETTEUR	
BORDEREAU	

Cas du mélange de plutonium

- 1 Faire la somme des masses **ÉLÉMENT** des lignes de signe « - ».
- 2 Faire le calcul des masses **ISOTOPE** des lignes de signe « - » à l'aide de la teneur.
- 3 Faire ainsi la somme des masses **ISOTOPE** des lignes de signe « - ».
- 4 Déterminer la teneur finale du mélange à déclarer, il faut pour cela effectuer le rapport :

$$\frac{\Sigma \text{ des masses ISOTOPE des lignes de signe « - »}}{\Sigma \text{ des masses ÉLÉMENT des lignes de signe « - »}}$$

- 5 Le résultat obtenu permet de déterminer la teneur calculée à affecter à toutes les lignes de signe « + ».
- 6 Faire la répartition des masses **ISOTOPE** par code d'engagement de contrôle, pour calcul des masses **ÉLÉMENT** (ne pas reporter sur le BDOMN).
- 7 Calculer la masse **ÉLÉMENT** pour chaque ligne de signe « + » en utilisant le rapport :

$$\text{masse Pu}^{\text{total}} = \frac{\text{masse ISOTOPE}}{\text{teneur calculée}}$$

- 8 Renseigner enfin les masses **ÉLÉMENT** par code d'engagement de contrôle. Ne pas reporter les masses **ISOTOPE** sur le BDOMN.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :	Signature	Signature :
999	00016	jjmmaa		9999		44	jjmmaa					Unité :	Unité :		
TRANSPORT		Numéro		Notification											

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE				PRODUIT	ELEMENT	ISOTOPE	EURATOM				
					ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.				Code	Quantité	Masse	Masse	CONTRÔLE
MATIERES	00	0		ABC016	P	1000	-	0	00900	201	900 000		60	&	C	M
	01	0		ABC016	P	2000	-	0	00900	14	600 000		65	&	C	M
	02	0		ABC016	P	5000	-	0	00900	3	300 000		67	&	C	M
	03	0		ABC016	P	7000	-	0	00900	17	200 000		67	&	C	M
	04	0		ABC016	P	2500	+	0	00900	201	360 000		60	&	C	M
	05	0		ABC016	P	2500	+	0	00900	14	480 000		65	&	C	M
	06	0		ABC016	P	2500	+	0	00900	20	1 160 000		67	&	C	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD	

COMMENTAIRES	Mélange de matières nucléaires.	

3 4 5

Somme des masses ISOTOPE :
 $90\ 000 + 120\ 000 + 150\ 000 + 140\ 000 = 500\ 000$

Teneur calculée du mélange :
 $\frac{500\ 000}{2\ 000\ 000} = 25\ \%$

Teneur des lignes de signe « + ».

1

Somme masse ÉLÉMENT :
 $900\ 000 + 600\ 000 + 300\ 000 + 200\ 000 = 2\ 000\ 000$

2

Calcul des masses ISOTOPE (ne pas reporter sur le BDOMN) :

Ligne 00 : $900\ 000 \times 10\% = 90\ 000$
 Ligne 01 : $600\ 000 \times 20\% = 120\ 000$
 Ligne 02 : $300\ 000 \times 50\% = 150\ 000$
 Ligne 03 : $200\ 000 \times 70\% = 140\ 000$

6

Répartition des masses ISOTOPE par codes d'engagement de contrôle, pour calcul des masses ELEMENT (ne pas reporter sur le BDOMN) :

60 : 90 000
 65 : 120 000
 67 : 150 000 + 140 000 = 290 000

7 8

Calcul de la masse ELEMENT par ligne « + » :

Ligne 4 : $\frac{90\ 000}{0,25} = 360\ 000$
 Ligne 5 : $\frac{120\ 000}{0,25} = 480\ 000$
 Ligne 6 : $\frac{290\ 000}{0,25} = 1\ 160\ 000$

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un changement de code d'engagement de contrôle d'une matière nucléaire, principalement dans le cadre d'une substitution ou **SWAP**.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 45 exclut formellement toute autre modification comptable simultanée.
- Seules les *zones comptables* sous contrôle **EURATOM** sont autorisées à l'usage du code 45.
- Le changement d'engagement de contrôle peut nécessiter, dans certains cas, l'autorisation du **CTE** (Comité Technique Euratom) et/ou d'EURATOM.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Dans le cas courant, le **BDOMN** code 45 possède une ligne de signe « - » et une de signe « + ».
- Dans le cas spécifique d'une répartition sur plusieurs codes d'engagement de contrôle, le BDOMN code 45 possède une ligne de signe « - » et plusieurs de signe « + ».

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le BDOMN code 45 comporte a minima 2 lignes.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 3 La balance des masses ÉLÉMENT (et masses ISOTOPE le cas échéant) entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + » doit être respectée.
- 4 Le code d'engagement de contrôle doit être différent entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + ».
Les autres champs renseignés doivent être identiques pour toutes les lignes déclarées.
- 5 Avant toute autre information complémentaire, la zone *Commentaires* doit comporter, dans les cas requis, l'autorisation du CTE et/ou d'EURATOM selon un formalisme spécifique.

■ LIEN

Chapitre *Codification des descripteurs de la matière/Engagement de contrôle* (p.39).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :
999	00015	jjmmaa		9999		45	jjmmaa						Unité :		Unité :	

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR	SIGNE		Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0		ABC004	N	0071	-	0	01103	6	170	0	60	&	O	M
	01	0		ABC004	N	0071	+	0	01103	6	170	0	42	&	O	M

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	CTE 09-09-2014 EUR 09-09-2014
EMETTEUR	
BORDEREAU	

1
2 lignes au minimum.

2
Champ *signe* obligatoire.

3
Balance des masses respectée.

5
Commentaire obligatoire dans certains cas.

4
Codes d'engagement de contrôle différents.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable des consommations et productions de matières nucléaires par transformations nucléaires naturelles ou provoquées.

■ RÈGLES DE BASE

- Le nombre de lignes de signe « - » et/ou de signe « + » n'est pas limité (*voir Méthodologie ci-dessous*).
- Le BDOMN doit comporter autant de lignes de signe « - » qu'il y a de codes d'engagement de contrôle différents affectés à la **matière consommée**.
- Le BDOMN doit comporter autant de lignes de signe « + » qu'il y a de codes d'engagement de contrôle différents affectés à la **matière produite**.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Cette opération comptable est utilisée notamment dans les cas suivants :

- consommation d'uranium enrichi et production simultanée de plutonium dans un réacteur, lors d'une campagne de production,
- perte par décroissance du tritium, du plutonium (la production simultanée d'américium n'est déclarée que dans les installations gérant les isotopes d'actinide).

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres.
Des TNU affectées sur différentes matières peuvent être déclarées sur un même BDOMN code 46.
Autant de lignes en signe « - » et de lignes en signe « + » que nécessaire.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 3 Il n'y a pas obligatoirement égalité entre les masses de matière consommée et celles des matières produites.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE						
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom :		Nom :					
999	00027	jjmmaa		9999		46	jjmmaa						Signature		Signature :						
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :							
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNÉ	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM		
MATIERES					ELE.	TENEUR					Code	Quantité	Masse		Masse		PMP	EMB.	MES.		
		00	0		ABC027	S	9300	-	0	43000	1		8127	7620		60	&	O	M		
		01	0		ABC027	S	7500	+	0	43000	1		5028	3720		60	&	O	M		
		02	0		ABC027	P	7000	+	0	43000	1		2982			60	&	O	M		
GESTION		A	L	N	Propriét.		Fournisseur		Client		RD										
COMMENTAIRES																					
EMETTEUR																					
BORDEREAU																					

1
Lignes indépendantes.
Un BDOMN peut regrouper des TNU sur différentes matières.

Autant de lignes « - » et de lignes « + » que nécessaire.

2
Champ *signe* obligatoire.

3
La balance des masses n'est pas nécessaire.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un changement de code d'engagement de contrôle affecté à une matière nucléaire, principalement dans les cas d'entrée ou de sortie de **POOL**.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 47 exclut formellement toute autre modification comptable simultanée.
- Les changements de code d'engagement de contrôle doivent être compatibles avec les accords internationaux. S'adresser à la Comptabilité nationale en cas de doute.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- La déclaration en code 47 est utilisée dans plusieurs cas de figure : changement de régime auquel est nouvellement soumise la matière, entrée ou sortie de cycle ou de **pool**, changement de propriétaire.
- Dans le cas courant, le **BDOMN** code 47 possède une ligne de signe « - » et une de signe « + ».
- Dans le cas spécifique d'une répartition sur plusieurs codes d'engagement de contrôle, le BDOMN code 47 possède une ligne de signe « - » et plusieurs de signe « + ».

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le BDOMN code 47 comporte a minima 2 lignes.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 3 La balance des masses *ÉLÉMENT* (et masses *ISOTOPE* le cas échéant) entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + » doit être respectée.
- 4 Le code d'engagement de *contrôle* doit être différent entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + ».

Les autres champs renseignés doivent être identiques pour toutes les lignes déclarées.

■ LIEN

Chapitre *Codification des descripteurs de la matière/Engagement de contrôle* (p.39).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE						
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :					
999	00015	jjmmaa		9999		47	jjmmaa						Unité :		Unité :						
TRANSPORT		Numéro		Notification																	
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM		
					ELE.	TENEUR				Code	Quantité	Masse		Masse		PMP	EMB.	MES.			
MATERIES		00	0		DEF005	N	0071	-	0	01103	6	2000		0		65	&	O	M		
		01	0		DEF005	N	0071	+	0	01103	6	2000		0		85	&	O	M		
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur		Client		RD											
COMMENTAIRES																					
EMETTEUR																					
BORDEREAU																					

1

2 lignes au minimum.

2

Champ *signe* obligatoire.

3

Balance des masses respectée.

4

Codes engagement de contrôle différents.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un changement de la composition (teneur) isotopique affectée à une matière nucléaire (re)mesurée.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 48 exclut formellement toute autre modification comptable en même temps que le changement de code *teneur isotopique*.
- Le regroupement en codes *teneur étiquette* implique que les codes de regroupement et tranches de teneur (associées) soient formalisés et validés par l'autorité avant leur application.
- Le **BDOMN** code 48 est strictement limité à 2 lignes (une de signe « - » et une de signe « + »).

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Cette opération est prévue pour prendre en compte une teneur précise suite à la (re)mesure d'une matière nucléaire affectée d'une teneur provisoire ou indéterminée.
- Elle permet également de régulariser les cas suivants :
 - uranium : codes teneur sans le pseudo-zéro lorsque le rapport U^{235}/U^{total} est supérieur à 10%,
 - plutonium : codes teneur sans les deux pseudo-zéros pour la codification des isotopes impairs.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Une ligne de signe « - » représentant l'ancienne teneur.
Une ligne de signe « + » représentant la nouvelle teneur à prendre en compte.
- 2 Deux codes *ÉLÉMENT* identiques ou appartenant à la même famille :
Uranium => F, N, S
Plutonium => P, PS
- 3 Un code *teneur* distinct par ligne de déclaration.
- 4 La balance des masses (*ÉLÉMENT/ISOTOPE*) entre la ligne de signe « - » et de signe « + » doit être respectée.

■ LIEN

Chapitre *Codification des descripteurs de la matière/Teneur* (p.37).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :	
999	00018	jjmmaa		9999		48	jjmmaa									
TRANSPORT		Numéro		Notification								Unité :		Unité :		
COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE			PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM			
					ELE.	TENEUR	SIGNE	IRRAD.	Code	Quantité	Masse		Masse	PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0		ABC018	S	1950	-	0	03200	1	100	20	60	&	O	M
	01	0		ABC018	S	2000	+	0	03200	1	100	20	60	&	O	M
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD									
COMMENTAIRES																
EMETTEUR																
BORDEREAU																

1
2 lignes obligatoires.

2
2 codes élément identiques.

3
Codes teneur distincts.

4
Balance des masses (ÉLÉMENT et ISOTOPE) respectée.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une différence entre les stocks physiques et les stocks comptables, constatée à l'issue d'un inventaire des matières nucléaires au niveau d'un procédé, ou à l'arrêt comptable du bilan d'une campagne de production.

■ RÈGLES DE BASE

- La déclaration en code 50 est strictement réservée à un écart sur la masse *ÉLÉMENT* et/ou la masse *ISOTOPE* affecté à une zone de procédé.
- Un même **BDOMN** en code 50 peut porter sur différentes matières nucléaires. Le nombre de lignes de signe « - » et de signe « + » n'est pas limité.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Il ne faut pas confondre l'opération d'*écart de bilan* avec la déclaration d'une *différence d'inventaire* (code 41), dont l'usage est strictement réservé à déclarer un écart relevé à l'issue d'un inventaire de matières nucléaires dans un stockage (ou entreposage).

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La date *opération* à renseigner correspond à la date d'inventaire.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.

■ LIEN

Fiche *code opération 41 - Différence d'inventaire*.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE		
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom :		Nom :	
999	00019	jjmmaa		9999		50	jjmmaa							Signature		Signature :	
TRANSPORT		Numéro		Notification													

1
Date opération = date du jour de l'inventaire.

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse	Masse	PMP		EMB.	MES.	
MATIERES	00	0		ABC007	N	0071	-	0	03200	0	1580	0		60	&	C	M
	01	0		ABC008	N	0071	+	0	03200	0	755	0		60	&	C	M

2
Champ *signe* obligatoire.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un ajustement des masses de matières nucléaires pour arrondissement.

■ RÈGLES DE BASE

1 La déclaration d'arrondissement doit obligatoirement comporter le champ *signe* renseigné pour toutes les lignes concernées.

- Le nombre de lignes de signe « - » et de signe « + » n'est pas limité.
- Il ne faut pas confondre l'opération d'*arrondissement* avec la déclaration d'une *différence d'inventaire* (code 41), dont l'usage est strictement réservé à déclarer un écart consécutif à une saisie d'inventaire.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Cette opération peut être nécessaire suite à un récolement (mensuel ou ponctuel) entre les stocks physiques et les stocks comptables.
- En effet, des écarts peuvent apparaître si les matières sont suivies physiquement avec une précision supérieure à celle utilisée en comptabilité.
- Cette déclaration permet ainsi, sur la base d'un justificatif technique, d'ajuster les stocks comptables à l'image des stocks physiques.

■ MÉTHODOLOGIE

Cas d'un exploitant gérant ses stocks physiques d'uranium au dixième de gramme et rédigeant ses déclarations comptables au gramme.

	Stock physique (g)	Stock comptable (g)	
Stock initial	10	10	
Expédition 1	-1,6	-2	(*)
Expédition 2	-1,7	-2	(*)
Stock final	6,7	6	
Déclaration de l'écart d'arrondi		+ 1	(**)
Stock final	6,7	7	

* Appliquer en comptabilité les règles d'usage d'arrondis (ex : 1,2 => **arrondi à 1** et 1,5 => **arrondi à 2**).

**Émission d'une déclaration comptable d'ajustement pour arrondissement de +1 gramme.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :
999	00019	jjmmaa		9999		51	jjmmaa						Unité :		Unité :	

TRANSPORT	Numéro	Notification

COMPTABILITE	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse	Masse			PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0	0	ABC007	S	0330	+	0	03200	1	1	0		60	&	C	M

1

Champ *signe* obligatoire.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'un rejet de matières nucléaires dans l'environnement.

■ RÈGLES DE BASE

- S'assurer que le code opération 52 est autorisé pour la *zone comptable* concernée par le rejet.
- Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres.
- Des rejets relevés sur différentes matières peuvent être déclarés sur un même **BDOMN** code 52.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Cette opération permet la prise en compte d'une quantité de matières nucléaires, mesurée ou estimée, qui a été éliminée au cours du traitement (rejet liquide ou gazeux) de telle manière qu'elle ne puisse être récupérée pour une utilisation nucléaire ultérieure.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La *date d'opération* correspond à celle indiquée sur le justificatif technique.
- 2 Le champ *signe* « - » est obligatoire pour chaque ligne déclarée.
- 3 Le contexte de l'évènement doit être décrit dans la zone *Commentaires*.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :
999	00019	jjmmaa		9999		52	jjmmaa						Unité :		Unité :	

TRANSPORT	Numéro	Notification

1
Date opération = date du justificatif technique.

COMPTABILITE	ANNUL. LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
				ELE.	TENEUR		Code	Quantité	Masse	Masse			PMP	EMB.	MES.
MATIERES	00	0	ABC007	S	0330	-	0	03200	1	1	0	60	&	C	M

2
Le signe « - » est obligatoire.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

3
Le contexte de l'évènement doit être décrit dans la zone Commentaires.

COMMENTAIRES	Poste XXX Lot XXX Compte-rendu du XX/XX/XXXX						
EMETTEUR							
BORDEREAU							

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable d'une perte accidentelle de matières nucléaires survenue lors d'un accident ou incident d'exploitation ou en cours de transport.

■ RÈGLES DE BASE

- Les lignes déclarées sont indépendantes les unes des autres.
- Des pertes constatées sur différentes matières peuvent être déclarées sur un même **BDOMN** code 57.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

Cette opération doit nécessairement faire l'objet d'un compte-rendu d'évènement visé par le titulaire de l'autorisation ou du représentant spécialement désigné, et adressé aux autorités de contrôle dans les meilleurs délais.

Le recours à cette opération revêt un caractère exceptionnel.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 La *date d'opération* correspond au jour précis où a eu lieu l'évènement.
- 2 Le *signe « - »* est obligatoire pour chaque ligne déclarée.
- 3 La référence du compte-rendu d'évènement doit être reportée dans la zone *Commentaires* du BDOMN.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE	
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom :		Nom :
999	00019	jjmmaa		9999		57	jjmmaa						Signature		Signature :	

TRANSPORT	Numéro	Notification

Unité :	Unité :
---------	---------

1
Date opération = jour de l'évènement.

COMPTABILITE MATIERES	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
						ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse	Masse			PMP	EMB.	MES.
	00	0		ABC007	S	9300	-	0		03200	1	2350	2186		60	&	C	M

2
Le signe « - » est obligatoire.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

3
La référence du compte-rendu d'évènement doit être indiquée.

COMMENTAIRES	PERTE ACCIDENTELLE RAPPORTEE LE XX/XX/XXXX (REF XX/XXXXX)
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable de l'intégration des matières nucléaires dans le cycle. Les cas les plus fréquents sont les suivants :

- Enregistrement de l'uranium naturel à l'entrée du procédé des usines de concentration ou de minerais.
- Enregistrement de thorium extrait des monazites.
- Enregistrement de lithium enrichi après séparation isotopique.

■ RÈGLES DE BASE

La *zone comptable* doit s'assurer qu'elle est autorisée à utiliser ce code opération pour une liste d'éléments définis en accord avec la Comptabilité nationale.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- Les lignes sont indépendantes les unes des autres.
- La prise en compte de plusieurs éléments peut être déclarée sur le même **BDOMN.**

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le signe « + » est obligatoire pour chaque ligne déclarée.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa		Ide.		Séq.	Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :				
999	03821	jjmmaa		9999		59	jjmmaa						Unité :		Unité :					
TRANSPORT		Numéro		Notification																
COMPTABILITE MATIERES		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM		
						ELE.	TENEUR			Code	Quantité	Masse		Masse		PMP	EMB.	MES.		
	00	0	03/14	N	0071	+	0	00700	6	494000		0		60						
GESTION		A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD												
COMMENTAIRES EMETTEUR BORDEREAU																				

1

Le signe « + » est obligatoire.

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable du changement de code irradiation d'une matière nucléaire.

■ RÈGLES DE BASE

Le code *Irradiation* définit l'état d'irradiation de la matière :

- 0 pour matière « fraîche »
- 1 pour matière irradiée
- 2 pour matière issue de retraitement (dans le cas de l'uranium)

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- La déclaration de changement de catégorie d'irradiation (code 81) permet le passage de matière fraîche en matière irradiée et réciproquement (désirradiation).
- Les opérations comptables se traduisent par :
 - irradiation d'une matière dite fraîche => code irradiation passant de 0 à 1
 - désirradiation d'une matière irradiée => code irradiation passant de 1 à 0
- Dans le cas d'installations autorisées à détenir de l'uranium *issu de retraitement*, le changement s'opère pour le passage d'uranium de retraitement en uranium frais et réciproquement.
- L'opération comptable se traduit par :
 - passage à *issu de retraitement* => code irradiation passant de 0 à 2

Attention ! Dans le cas d'un transfert vers une zone comptable non autorisée à gérer de la matière issue de retraitement, une (re)banalisation de la matière par l'expéditeur est nécessaire avant envoi.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le BDOMN se limite à deux lignes :
- 2
 - 1 ligne de signe « - »
 - 1 ligne de signe « + »
- 3 Hormis le signe et le code irradiation, les 2 lignes du BDOMN sont identiques.

■ LIEN

Chapitre *Codification des descripteurs de la matière/Irradiation* (p.39).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION	OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR	DESTINATAIRE
Ide.	Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	1 / 1	Ide.	Séq.	Nom :	Nom :
999	00020	jjmmaa	9999		81	jjmmaa				Signature	Signature :	Unité :	Unité :

TRANSPORT	Numéro	Notification

	ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM			
					ELE.	TENEUR			Code	Quantité				Masse	Masse	PMP	EMB.
COMPTABILITE																	
MATIERES	00	0		ABC020	S	2000	-	0	02500	1	100	20	60	&	O	M	
	01	0		ABC020	S	2000	+	1	02500	1	100	20	60	&	O	M	

1
2 lignes obligatoires.

2
Champ *signe* obligatoire :
1 ligne « - »,
1 ligne « + ».

3
Champ *Irrad.* obligatoirement différent.

GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD

COMMENTAIRES	
EMETTEUR	
BORDEREAU	

■ DÉFINITION

Cette opération permet l'enregistrement comptable de tous les types de restauration d'assemblages par extraction et insertion de crayons de combustible et/ou changement de squelette.

■ RÈGLES DE BASE

La déclaration en code 82 exclut formellement toute autre modification comptable simultanée.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

En théorie, la déclaration comptable d'une restauration d'assemblage se rédige au minimum avec 2 lignes :

- 1 ligne en signe « + »
- 1 ligne en signe « - »

En pratique, elle comporte le plus souvent 4 lignes avec :

- 2 lignes positives en éléments P et S
- 2 lignes négatives en éléments P et S

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Le **BDOMN** code 82 comporte au minimum 2 lignes.
- 2 Le champ *signe* est obligatoirement renseigné pour chaque ligne déclarée.
- 3 Le code *PRODUIT* doit être différent entre les lignes de signe « - » et celles de signe « + ».
- 4 La balance des masses *ÉLÉMENT* entre la ligne de signe « - » et celle(s) de signe « + » doit être respectée.

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU	EMISSION	OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR	DESTINATAIRE						
Ide. Séq.	Date jjmmaa	Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.	1 / 1	Ide. Séq.	Nom : Signature	Nom : Signature :							
999 00250	jjmmaa	9999		82	jjmmaa					Unité :	Unité :							
TRANSPORT	Numéro		Notification															
COMPTABILITE MATIERES	ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGN IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT	ISOTOPE	CONTRÔLE	EURATOM							
			ELE.	TENEUR		Code	Quantité	Masse	Masse		PMP	EMB.	MES.					
			01	1		P	7300	-	1		71000	0	85000	0	60	*	S	M
			02	1		P	7300	+	1		71010	5	85000	0	60	*	S	M
			03	1		S	0100	-	1		71000	0	8355	90	60	*	S	M
04	1	S	0100	+	1	71010	5	8355	90	60	*	S	M					
GESTION	A	L	N	Propriét.	Fournisseur	Client	RD											
COMMENTAIRES EMETTEUR BORDEREAU																		

1

2 lignes au minimum.

2

Champ *signe* obligatoire.

3

Codes *produit* différents entre chaque ligne de signe contraire.

4

Balance des masses respectée pour chaque élément déclaré.

LES OPÉRATIONS COMPTABLES

**Les opérations
de correction**

■ DÉFINITION

Une annulation dite simple peut porter sur l'ensemble des lignes (annulation totale) ou sur une à plusieurs lignes (annulation partielle). Elle supprime la totalité des données de la ou des lignes annulées. Aucune autre déclaration ne peut plus remplacer la ou les lignes annulées.

■ RÈGLES DE BASE

- L'annulation simple peut s'appliquer à l'ensemble des codes opération, excepté le code 12.
- L'annulation partielle ou totale d'un **BDOMN** implique son existence dans la base de données de la Comptabilité nationale.
- Dans le cas d'une annulation d'expédition de matière, si le BDOMN code 14 d'origine a été transmis au destinataire (et n'a pas été accusé réception), la déclaration d'annulation simple doit également lui être transmise.

■ MÉTHODOLOGIE

Lors d'une annulation simple :

- 1 Les cadres *REPLACE LE BORDEREAU* et *MODIFIE LE BORDEREAU* ne doivent pas être renseignés.
- 2 Seules les informations figurant sur le BDOMN d'origine dans les cadres *N° BORDEREAU* et *OPÉRATION* doivent être reprises.
- 3 La rédaction de l'annulation d'un BDOMN implique une nouvelle date d'émission.
- 4 Dans *Comptabilité Matières*, seule la colonne *ANNUL.* doit être renseignée.

Remarque : un BDOMN dont les lignes sont interactives (signe « - » **et** signe « + »), doit être entièrement annulé (cas des codes 40, 41 (déchets), 43, 44, 45, 47, 48, 81).

■ LIEN

Chapitre *Présentation et structure du BDOMN* (p.20).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :					
999	00315	jjmmaa		9999	A888	13	jjmmaa					Unité :		Unité :						
TRANSPORT		Numéro		Notification																
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM	
MATIERES		00	0		ABC001		S	0100			Code	Quantité	Masse		Masse		60	&	O	M
											03200	1	10		0					

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :

N° K :

N° BORDEREAU		EMISSION		OPERATION				REPLACE LE BORDEREAU N°		Nombre de liasses 1 / 1	MODIFIE LE BORDEREAU N°		EXPEDITEUR		DESTINATAIRE					
Ide.	Séq.	Date jjmmaa		Exp.	Des.	Code	Date jjmmaa	Ide.	Séq.		Ide.	Séq.	Nom : Signature		Nom : Signature :					
999	00315	jjmmaa		9999	A888	13	jjmmaa					Unité :		Unité :						
TRANSPORT		Numéro		Notification																
COMPTABILITE		ANNUL.	LIGNES	CLASS.	NUMERO DE LOT		MATIERE		SIGNE	IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE		EURATOM	
MATIERES		00																		
COMMENTAIRES		Expédition annulée suite à une avarie du matériel de transport																		

1 Les cadres REMPLACE et MODIFIE LE BORDEREAU N° ne sont pas à renseigner.

2 Seules les informations figurant sur le BDOMN d'origine dans les cadres N° BORDEREAU et OPERATION doivent être reprises.

3 La rédaction de l'annulation d'un BDOMN implique une nouvelle date d'émission.

4 Dans Comptabilité Matières, seule la colonne ANNUL. doit être renseignée.

■ DÉFINITION

Un **BDOMN** est annulé et remplacé lorsque la déclaration présente des informations inexactes sur une ou plusieurs lignes. Le remplacement permet d'affecter à chacune d'entre elles une nouvelle ligne comportant des données exactes. Il peut porter sur toutes les lignes (Annulation et remplacement total) ou sur une ou plusieurs d'entre elles (Annulation et remplacement partiel).

■ RÈGLES DE BASE

- Le remplacement implique l'existence du BDOMN d'origine qui figure dans le cadre *REPLACE LE BDOMN*.
- Le remplacement s'effectue soit au sein d'un même BDOMN (en utilisant le même n° de séquence), soit en émettant un autre BDOMN (portant un nouveau n° de séquence).
- L'utilisation d'un nouveau n° de séquence est obligatoire dès lors que le cadre *OPÉRATION* doit être modifié.
- Lorsqu'un BDOMN a déjà fait l'objet d'un remplacement en utilisant un nouveau n° de séquence, l'éventuel remplacement suivant doit impérativement être rédigé en utilisant un nouveau n° de séquence.
- Si les BDOMN (codes 14, 12) ont déjà été transmis au destinataire/expéditeur, les BDOMN d'*annulation* et *remplacement* doivent leur être à nouveau transmis.

■ MÉTHODOLOGIE

Lors d'une annulation et remplacement simultanés :

- 1 Le cadre *REPLACE LE BORDEREAU* doit être renseigné.
- 2 La rédaction du remplacement d'un BDOMN implique une nouvelle date d'émission.
- 3 Dans *Comptabilité Matières*, la ligne à remplacer doit être renseignée dans la colonne *ANNUL.* et, à droite de celle-ci, le numéro de la ligne remplaçante. L'ensemble des nouvelles données est à réécrire.

Remarque : un BDOMN dont les lignes sont interactives (signe « - » et signe « + ») doit être annulé et remplacé par le même nombre de lignes, sinon il faut annuler et créer un nouveau BDOMN (cas des codes 40, 41 (déchets), 43, 44, 45, 47, 48 et 81).

■ LIEN

Chapitre *Présentation et structure du BDOMN* (p.13).

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU Ide. Séq. 999 00005		EMISSION Date jjmmaa jjmmaa		OPERATION Exp. Des. Code Date 9999 8881 12 jjmmaa				REPLACE LE BORDEREAU N° Ide. Séq. 888 00010		Nombre de liasses 1 / 1		MODIFIE LE BORDEREAU N° Ide. Séq.		EXPEDITEUR Nom : Signature Unité :		DESTINATAIRE Nom : Signature : Unité :	
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE MATIERES		ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNÉ IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM			
				ELE.	TENEUR		Code	Quantité	Masse	Masse	PMP	EMB.		MES.			
		00 00 0	ABC001	S	0100		0	03200	1	10	0	60	&	O	M		

BORDEREAU DE DECLARATION D'OPERATION SUR LES MATIERES NUCLEAIRES

Réf. :
N° K :

N° BORDEREAU Ide. Séq. 999 00005		EMISSION Date jjmmaa jjmmaa		OPERATION Exp. Des. Code Date 9999 8881 12 jjmmaa				REPLACE LE BORDEREAU N° Ide. Séq. 999 00005		Nombre de liasses 1 / 1		MODIFIE LE BORDEREAU N° Ide. Séq.		EXPEDITEUR Nom : Signature Unité :		DESTINATAIRE Nom : Signature : Unité :	
TRANSPORT		Numéro		Notification													
COMPTABILITE MATIERES		ANNUL. LIGNES CLASS.	NUMERO DE LOT	MATIERE		SIGNÉ IRRAD.	PRODUIT		ELEMENT		ISOTOPE		CONTRÔLE	EURATOM			
				ELE.	TENEUR		Code	Quantité	Masse	Masse	PMP	EMB.		MES.			
		00 01 0	ABC001	S	0100		0	03200	1	8	0	60	&	O	M		
COMMENTAIRES		Annulation et remplacement suite à un écart de masse relevé au contrôle de 2nd niveau.															

1 Le cadre REMPLACE LE BORDEREAU doit être renseigné avec la référence du BDOMN d'origine.

2 La rédaction de l'annulation d'un BDOMN implique une nouvelle date d'émission.

3 La ligne à remplacer doit être renseignée dans la colonne ANNUL. et à droite de celle-ci, le numéro de la ligne remplaçante.

LA GESTION DES DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets suit les principes décrits ci-après :

■ EXPÉDITION DE MATIÈRE DESTINÉE À ÊTRE MISE AUX DÉCHETS

Le producteur déclare son expédition de matière vers l'installation de traitement de déchets (code opération 14) en identifiant la matière avec un code produit spécifique et selon le type de déchet déterminé, tel que défini dans les tableaux suivants :

DÉCHETS SOLIDES CONSERVÉS (non encore conditionnés)

Description	Code
Autres déchets solides	90000
Coques	90010
Mélanges hétéroclites	90020
Matériels contaminés	90030

DÉCHETS LIQUIDES CONSERVÉS (non encore conditionnés)

Description	Code
De faible activité	90100
De moyenne activité	90110
De forte activité	90120

Remarque : le destinataire déclare la réception de la même manière.

■ GESTION DE LA MATIÈRE DANS L'INSTALLATION DE TRAITEMENT

Afin d'éviter de gérer de nombreuses lignes de stocks de teneurs différentes, une banalisation vers un code teneur « déchet » est effectuée en fonction de la matière, les codes utilisés sont les suivants :

CODES TENEUR « DÉCHET »

Élément		Teneur
Uranium appauvri	F	0030
Uranium naturel	N	0071
Uranium enrichi	S	0500 (teneur < 10 %) 1500 (10% ≤ teneur < 20 %) 5000 (teneur ≥ 20 %)
Plutonium	P	5000 (teneur < 87,5 %) 9000 (teneur ≥ 87,5 %)
Thorium	T	0000
Lithium	L	
Tritium	K	
Deutérium	D	
Uranium 233	V	

Remarques : seules les zones comptables identifiées comme **ZC** « déchets » sont autorisées à réceptionner des matières identifiées en code spécifique « déchets ».

La masse d' U^{235} doit obligatoirement être renseignée pour les déchets d'uranium enrichi.

■ DÉCLARATION DE CONDITIONNEMENT AVANT EXPÉDITION FINALE

La déclaration de conditionnement s'effectue par un code opération 41 avec commentaire « **OPEFINU** » qui signifie OPÉRATION FIN D'USAGE.

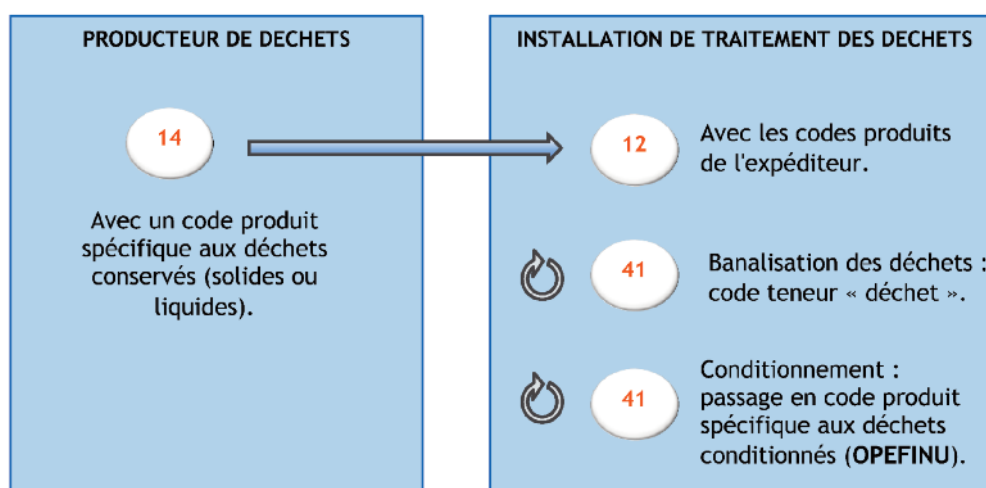
Cette opération traduit le passage du code produit « déchet conservé » vers le code produit « déchet conditionné ». Le code « déchet conservé » initial est renseigné avec un signe « - » et le code « déchet conditionné » final en signe « + ».

Les masses des « déchets conservés » et des « déchets conditionnés » doivent être identiques.

Les codes de déchets solides conditionnés à utiliser sont les suivants :

Description	Code
Autres déchets conditionnés	90200
Verre	90210
Bitume	90220
Béton	90230

Schéma simplifié de la gestion des déchets :



**LES ÉTATS DE
LA COMPTABILITÉ
NATIONALE**

■ ÉTAT CUMULÉ

Conformément à la réglementation et en application de l'article 16 de l'arrêté en vigueur, à l'issue de chaque clôture mensuelle, la Comptabilité nationale diffuse auprès de chaque destinataire des états désigné par installation (Cf. *FICHE INTERLOCUTEUR*, p. 126), le récapitulatif des stocks ci-après.

Art. 16. – Chaque mois, la Direction de l'expertise nucléaire de défense de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) transmet au titulaire de l'autorisation un état récapitulatif des stocks comptables et des variations qui lui ont été déclarées.

Les données figurant dans cet état font l'objet, par le titulaire de l'autorisation, d'un récolement avec les enregistrements et les stocks comptables figurant dans le Livre Journal. Le résultat de ce récolement est transmis à la Direction de l'expertise nucléaire de défense de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire dans les douze jours ouvrés qui suivent la réception de cet état. Tout écart ou toute anomalie détectée ainsi que les explications associées sont mentionnés. Les documents ayant servi à ce récolement sont conservés dans les conditions précisées à l'article 31 du présent arrêté.

- **État cumulé des stocks et mouvements validés** à la fin du mois « M » : il récapitule les variations de stock enregistrées par la Comptabilité nationale pour chaque stock élémentaire détenu par la **ZC** considérée.

Exemple : voir ci-contre.

ETABLISSEMENT XXXX
 LGMN
 M. TOTO
 66000 PERPIGNAN

DIFFUSION RESTREINTE

USINE XXXX
 XXX/PER/MAGASIN/HC

999 1				
El	Teneur	Cont	Ir	Un
N	0071	63	0	KG

COMPTABILITE DES MATIERES NUCLEAIRES
 Etat cumulé des stocks et mouvements validés à fin MARS 2015

Annul	Classe	Numéro de lot	Code produit	Numero de déclaration	Correspondant		PPC	Date opér. jmmmaa	O P E	ENTREES			SORTIES		
					Code	Libellé				Produit	Matière	Isotope	Produit	Matière	Isotope
			01730	CONCENTRE U	308	ANCIEN STOCK				0	0.000				
0		OLD15032	01730	99926310 00	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	6	1.449				
0		OLD4079	01730	99926311 00	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14999.629				
0		OLD4080	01730	99926311 01	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14979.834				
0		OLD4081	01730	99926311 02	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14976.184				
0		OLD4082	01730	99926311 03	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14952.071				
0		OLD4083	01730	99926311 04	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14962.514				
0		OLD4084	01730	99926311 05	0530	AUSTRALIE	201503	270315	17	48	14972.596				
			01730			TOTAL DE MARS DES MVTS 17				294	89844.277				
			01730			STOCKFIN MARS SUC 9991				294	89844.277				
						TOTAL STOCK SUC 9991		MOIS FIN	PRECEDENT MARS		0.000				
						TOTAL UC 999		MOIS FIN	PRECEDENT MARS		0.000				

■ ÉTAT INCHANGÉ

Conformément à la réglementation et en application de l'article 16 de l'arrêté en vigueur, à l'issue de chaque clôture mensuelle, la Comptabilité nationale diffuse auprès de chaque *destinataire des états* désigné par installation (cf. *FICHE INTERLOCUTEUR*, p. 126), le récapitulatif des stocks ci-après.

Art. 16. – Chaque mois, la Direction de l'expertise nucléaire de défense de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) transmet au titulaire de l'autorisation un état récapitulatif des stocks comptables et des variations qui lui ont été déclarées.

Les données figurant dans cet état font l'objet, par le titulaire de l'autorisation, d'un récolement avec les enregistrements et les stocks comptables figurant dans le Livre Journal. Le résultat de ce récolement est transmis à la Direction de l'expertise nucléaire de défense de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire dans les douze jours ouvrés qui suivent la réception de cet état. Tout écart ou toute anomalie détectée ainsi que les explications associées sont mentionnés. Les documents ayant servi à ce récolement sont conservés dans les conditions précisées à l'article 31 du présent arrêté.

- **État des stocks inchangés de matières** à la fin du mois « M » : il récapitule les stocks élémentaires n'ayant enregistré aucune variation de stock au cours du mois « M » pour la **ZC** considérée.

Exemple : voir ci-contre.

ETABLISSEMENT XXXX
 LGMN
 M. TOTO
 66000 PERPIGNAN

DIFFUSION RESTREINTE

USINE XXXX

999

XXX/PER/MAGASIN/HC

COMPTABILITE DES MATIERES NUCLEAIRES

Etat des stocks inchangés de matières à fin MARS 2015

SU	ZBM	PRODUIT	LIBELLE PRODUIT	MATIERE				STOCKS INCHANGES				
				El	Ten.	CC	lr	PRODUIT	Unité	MATIERE	Unité	ISOTOPE
999 1		08400	Mat. Recycl. Hétéro	F	0020	60	0	0	KG	4088.976		
999 1		08400	Mat. Recycl. Hétéro	F	0020	61	0	0	KG	204.978		
999 1		01250	Oxydes hétérogènes	F	0020	65	0	0	KG	4935.976		
999 1		03110	Tétrafluorure d'uranium	F	0020	65	0	10	KG	4467.422		
999 1		08400	Mat. Recycl. Hétéro	F	0020	65	0	0	KG	26673.950		
			TOTAL MATIERE	F	0020	65	0		KG	36077.348		

ATTESTATION DE RÉCOLEMENT

■ DÉFINITION

L'attestation de récolement a pour objet de formaliser le résultat de la comparaison, entre l'état récapitulatif (mensuel) des stocks et mouvements déclarés par le titulaire de l'autorisation à la Comptabilité nationale, et les stocks et mouvements enregistrés dans son *Livre Journal*.

■ RÈGLES DE BASE

Suite à l'envoi de l'état récapitulatif mensuel (stocks et mouvements) par la Comptabilité nationale, le titulaire de l'autorisation doit avoir réalisé son récolement et transmis le résultat dans **les douze jours ouvrés qui suivent la réception de cet état**.

■ PRINCIPES D'APPLICATION

- En cas d'écart détecté lors du récolement, le titulaire de l'autorisation reporte les explications associées sur l'attestation de récolement, en respectant le formalisme des données requises.
- Les justificatifs qui accompagnent l'opération de récolement sont conservés selon les règles d'archivage en vigueur.

■ MÉTHODOLOGIE

- 1 Préciser l'installation et l'unité comptable concernées.
- 2 Décliner l'identité et la qualification de la personne ayant réalisé l'opération de récolement.
- 3 Cocher le résultat correspondant et reporter les explications utiles le cas échéant.
- 4 Dater l'arrivée de l'état récapitulatif transmis par la Comptabilité nationale, dater l'envoi de l'attestation de récolement à la Comptabilité nationale et viser le document finalisé.

■ LIENS

Les articles 16 et 31 de l'arrêté du 9 juin 2011.



MAI 2015

ATTESTATION DE RECOLEMENT DES COMPTABILITES LOCALE ET NATIONALE



1 **INSTALLATION :**

UNITE COMPTABLE :

2 Je soussigné Mlle, Mme, M.en qualité de déclare, au titre du mois de **MAI 2015**, avoir réalisé le **récolement** entre les données transmises par la **comptabilité nationale** (états mensuels) et les enregistrements et les stocks figurant dans mon **livre journal** :

3 ce contrôle n'a mis en évidence aucune distorsion entre les deux comptabilités :

ce contrôle a mis en évidence les distorsions mentionnées ci-après :

Document à retourner sous 12 jours ouvrés au SATE / BICM selon l'article 16 de l'arrêté du 9 juin 2011.

Date réception des états :

Attestation envoyée le :

Signature :

4

S.U.C./MAT./C.C./IR./PROD	N° BDOMN	STOCK COMPTABLE BIC	STOCK COMPTABLE Local	Nature de la distorsion



IRSN / DEND / SATE / BICM B.P. 17 - 92262 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX



Fax : 01.42.53.91.19 Tél : 01.58.35.92.00

**LES DOCUMENTS
DE MISE À JOUR**

LA FICHE INTERLOCUTEUR

Les intervenants qui sont amenés à exercer des activités dans le cadre de la protection et du contrôle des matières nucléaires détenues sur une installation, sont identifiés et déclarés à la Comptabilité nationale au moyen de la « FICHE INTERLOCUTEUR » (FINT).

Ce document permet de signaler tout changement survenant dans le profil ou périmètre de responsabilité de l'interlocuteur (création, modification ou suppression de l'interlocuteur).

La demande formulée doit être datée, signée et retournée pour être prise en compte à la Comptabilité nationale.

IRSN PDS-DEND SATE	FICHE INTERLOCUTEUR FINT IRSN / PDS-DEND / SATE / BICM	Réf : SATE/BICM/FINT Page : 1/2
---------------------------------	---	--

IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR ^[A]			
*Nom ^[1]			N° d'ordre ^[2]
*Prénom ^[3]	N° K ^[4]		
*N° Standard ^[5]	*N° Poste ^[6]	N° Secrétariat ^[7]	*N° Télécopie ^[8]
*Entreprise ^[9]	Etablissement ^[10]		
*Installation ^[11]	Localisation ^[12]		
Sigle ^[13] Direction Division Département Service Section			
*Adresse ^[14]			*Signature interlocuteur ^[15]
Commentaires ^[16]			

RESPONSABILITES ^[B]	
*Fonction ^[1]	*Liste des entités comptables ^[2]
<input type="checkbox"/> Signataire
<input type="checkbox"/> Comptable
<input type="checkbox"/> Préposé
<input type="checkbox"/> Destinataire des états
<input type="checkbox"/> Financier
<input type="checkbox"/> Interlocuteur privilégié
<input type="checkbox"/> Opérateur de transmission
<input type="checkbox"/> Représentant Spécialement Désigné
<input type="checkbox"/> Représentant Désigné
<input type="checkbox"/> Cellule matière nucléaire
<input type="checkbox"/> Chargé d'affaires SACI
<input type="checkbox"/> Chargé d'affaires SSIN

■ DÉFINITION

La *zone comptable* est une notion réglementaire nouvellement introduite dans les conditions générales de mise en œuvre du suivi physique et de la comptabilité des matières nucléaires, déclinées au travers de l'arrêté du 09 juin 2011.

Cette notion est assimilée au concept d'unité et de sous-unité comptable qui, depuis l'origine de la comptabilité des matières nucléaires, définit le niveau retenu pour l'enregistrement de toute opération ou variation affectant un stock.

■ DOMAINE D'APPLICATION

L'enregistrement de toute opération ou variation affectant un stock de matière nucléaire nécessite l'existence de la zone comptable au sein du périmètre comptable de l'installation, ainsi que les caractéristiques de fonctionnement définies pour cette zone comptable.

Ces indications sont renseignées sur le formulaire F_ZC à fournir à la Comptabilité nationale au moment de la création, modification ou fermeture de la zone comptable.

Remarque :

Certains critères de gestion formulés au travers de la F_ZC peuvent être soumis à un accord préalable de la Comptabilité nationale, avant leur mise en application ; stocks négatifs autorisés, gestion en matière spéciale, irradiation/désirradiation automatique, etc. (Cf. *Paramétrage d'une zone comptable p. 129*).

PARAMÉTRAGE D'UNE ZONE COMPTABLE

■ CARACTÉRISTIQUES DE LA ZC

En fonction des activités prévues par l'installation faisant l'objet de l'autorisation, les critères d'identification de la zone comptable (N° ZC, N° UC, abrégé, libellé long, libellé court) sont définis en concertation avec la Comptabilité nationale, préalablement au renseignement de la F_ZC.

■ STOCKS

- Les stocks négatifs autorisés, si besoin, doivent être soumis à un accord préalable de la Comptabilité nationale.
- Le mode de gestion (par matière ou produit) est laissé au libre choix de l'installation.

■ MODALITÉS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Les fonctionnalités suivantes peuvent être demandées à la Comptabilité nationale, dans le cadre d'activités spécifiques de la zone comptable :

- Gestion en matière spéciale : c'est la gestion dans une teneur unique ou « forfaitaire », à la fois de l'uranium appauvri, naturel ou enrichi (à moins de 20 %).
- Pool : c'est le regroupement des différents codes d'engagement de contrôle en un code d'engagement de contrôle unique.
- Accusé de réception (cf. Fiches code opération 12).
- Irradiation/Désirradiation automatique : (cf. fiche code opération 81 et chapitre Codification des descripteurs de la matière/Irradiation p. 39).
 - Ces fonctionnalités permettent la comptabilisation automatique d'un changement d'irradiation de matières nucléaires lors d'un mouvement entre deux ZONES COMPTABLES (au sein d'une même installation ou entre deux installations distinctes).
 - Elles permettent de limiter le nombre des déclarations émises (cf. Fiche code opération 81) pour des opérations récurrentes.
 - Afin de disposer de l'une ou l'autre de ces facilités, une zone comptable devra en faire la demande à la Comptabilité nationale lors de sa création ou ultérieurement (cf. Fiche d'une zone comptable).
 - Cas n° 1 : une quantité de matière irradiée (code irradiation = 1) transférée vers une zone comptable gérée en mode *désirradiation* automatique, perdra de fait son état *irradié* et créditera les stocks de cette zone comptable destinataire d'une masse équivalente de matière qualifiée *fraîche* (code irradiation = 0).
 - Cas n° 2 : une quantité de matière *non* irradiée (code irradiation = 0), transférée vers une zone comptable gérée en mode *irradiation automatique*, perdra de fait son état de matière *fraîche* et créditera les stocks de cette zone comptable destinataire d'une masse équivalente de matière qualifiée *irradiée* (code irradiation = 1).

Remarques :

La gestion en *irradiation* ou *désirradiation* automatique s'applique à l'ensemble des matières nucléaires transitant par la zone comptable considérée.

La mise en place d'une *désirradiation automatique* dans une zone comptable autorisée à gérer de l'*uranium* de retraitement (code irradiation = 2) conduira à affecter tout type d'*uranium* (appauvri, naturel ou enrichi) entrant dans cette zone comptable d'un code irradiation 2. Toute autre matière transférée dans cette zone comptable sera affectée d'un code irradiation 0.

- Présence d'*uranium* de retraitement : compte-tenu de la nature de ses activités, la zone comptable est autorisée à gérer de l'*uranium* de retraitement (code irradiation : 2).

■ GESTION

Ce cadre définit les modalités d'utilisation du code opération « écart expéditeur/destinataire » (cf. *Fiche code opération 42*) et celles du code « intégration de matières dans le cycle » (cf. *Fiche code opération 59*).

■ PARAMÈTRES NATIONAUX

La classification de l'UC et celle, éventuelle, des matières nucléaires qui lui sont associées, sont définies en fonction du niveau de confidentialité des informations traitées (cf. *Chapitre Présentation et structure du BDOMNI/« CLASS. » p. 22*).

■ PARAMÈTRES INTERNATIONAUX

Dans le cas d'une UC sous contrôle EURATOM, les critères d'identification et de gestion de la zone bilan matières (ZBM) :

- code ZBM,
- dispositions particulières de contrôle (DPC),
- points de mesures principaux (PMP),

sont définis suite à instruction du dossier auprès du CTE.

■ INTERLOCUTEURS

Les interlocuteurs de l'UC pour la Comptabilité nationale sont à préciser de manière nominative. Pour toute création, modification, suppression, se référer à la Fiche interlocuteur-FINT (cf. p. 126).

IRSN PDS-DEND SATE	FICHE D'UNE ZONE COMPTABLE F_ZC IRSN / PDS-DEND / SATE / BICM	Indice : 1 F_ZC Page : 1/3
---	--	---

CARACTERISTIQUES DE LA ZC ^[A]			
N° ZC ^[1]		*Abrégé ^[2]	
*Libellé long ^[3]		*Libellé court ^[4]	
*Installation ^[5]			
*Nature Euratom ^[6]	<input type="checkbox"/> Sous contrôle <input type="checkbox"/> Hors contrôle	*Type(s) de ZC ^[7]	<input type="checkbox"/> Procédé <input type="checkbox"/> Laboratoire <input type="checkbox"/> Magasin <input type="checkbox"/> Enrichissement

CARACTERISTIQUES DE L'UC ^[B]			
N° UC ^[1]		*Libellé court ^[2]	
*Libellé long ^[3]			
*Entreprise ^[4]		*Etablissement ^[5]	
Rattachement ^[6]			
*N° autorisation ^[7]		Usage ^[8]	
Liste des ZC ouvertes ^[9]		Liste des ZC fermées ^[10]	

DATES ^[C]				
Création de l'UC ^[1]		Modification de l'UC ^[2]		Fermeture de l'UC ^[3]
Création de la ZC ^[4]		Modification de la ZC ^[5]		Fermeture de la ZC ^[6]

STOCKS ^[D]			
*Stocks négatifs autorisés ^[1]	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	*Mode de gestion ^[2]	<input type="checkbox"/> Matière <input type="checkbox"/> Produit <input type="checkbox"/> Produit sans quantité produit

MODALITES COMPTABLES PARTICULIERES ^[E]			
*Gestion en matière Spéciale ^[1]	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	*Pool ^[2]	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Code Elément Code contrôle
*Accusé de réception ^[3]	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Irradiation/ Désirradiation automatique ^[4]	<input type="checkbox"/> Irradiation <input type="checkbox"/> Désirradiation
Global Niveau	<input type="checkbox"/> Etablissement <input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Famille		*Présence d'Uranium de Retraitement ^[5]

FICHE ZONE COMPTABLE

IRSN PDS-DEND SATE	FICHE D'UNE ZONE COMPTABLE F_ZC IRSN / PDS-DEND / SATE / BICM	Indice : 1 F_ZC Page : 2/3
---	--	---

GESTION ^[F]			
*Code(s) opération interdit(s) ^[1]			
*Référence du BDOMN modifié obligatoire pour les BDOMN en code 42 ^[2]	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	BDOMN en code 59 autorisé pour les éléments suivants ^[3]	<input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> K <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> T

PARAMETRES NATIONAUX ^[G]											
*Classification de l'UC ^[1]		Classification des matières ^[2]	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Elément</th> <th style="width: 15%;">Teneur Minimale</th> <th style="width: 15%;">Teneur Maximale</th> <th style="width: 15%;">Classification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Elément	Teneur Minimale	Teneur Maximale	Classification				
Elément	Teneur Minimale	Teneur Maximale	Classification								

PARAMETRES INTERNATIONAUX ^[H]							
Nature EURATOM ^[1]	<input type="checkbox"/> Sous contrôle <input type="checkbox"/> Hors contrôle	Code ZBM ^[2]	<input type="checkbox"/> DPC ^[4] <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
États Euratom ^[3] <u>Transcodage des RVS par le BICM :</u> <u>Transmission :</u>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Liste des PMP ^[5]	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Code</th> <th style="width: 85%;">Libellé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	Code	Libellé		
Code	Libellé						

INTERLOCUTEURS ^[1]	
*Nom Prénom ^[1]	*Liste des fonctions ^[2]

NB : les notices explicatives peuvent être obtenues sur demande à la Comptabilité nationale.

IRSN PDS-DEND SATE	FICHE D'UNE ZONE COMPTABLE F_ZC IRSN / PDS-DEND / SATE / BICM	Indice : 1 F_ZC Page : 3/3
--------------------------	---	---

TRANSMISSION DES DONNEES ^[1]			
<i>*Mode de transmission ^[1]</i>	<input type="checkbox"/> Télématique <input type="checkbox"/> Autre	<i>Présentation automatique des accusés de réception refusés ^[3]</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<i>Rétrocession des BDOMN ^[2]</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<i>Correspondant télématique de l'UC ^[4]</i>	<i>Noms des correspondants des transmissions des données</i>	<i>Rétrocession autorisée vers ^[5] :</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>CEA Cadarache</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>CEA Saclay</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>CEA Marcoule</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>CEA Fontenay</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>AREVA NC Bessines</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>AREVA NC Cadarache</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>AREVA NC La Hague</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>AREVA NC Lodève</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>AREVA NC Pierrelatte</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>COMURHEX Malvézi</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>COMURHEX Pierrelatte</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>EDF</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>EURODIF</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>CERCA Romans</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>FBFC Romans</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>GB2</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>MELOX</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>SOCATRI</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>STMI</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>LMT Bessines</i>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<i>Installations INID</i>	<input type="checkbox"/>	

NB : les notices explicatives peuvent être obtenues sur demande à la Comptabilité nationale.

FICHE COMPTE EXTÉRIEUR

En cas d'absence d'identifiant d'un compte extérieur intervenant dans un mouvement de matières nucléaires (cf. Fiches codes opération 11, 13, 17, 18), l'exploitant souhaitant effectuer sa déclaration doit au préalable demander à la Comptabilité nationale la création du dit compte extérieur. La demande est réalisée, a minima, une semaine avant le mouvement au moyen de la fiche d'ouverture d'un compte extérieur **FOUV**.

IRSN PDS-DEND SATE	FICHE D'OUVERTURE D'UN COMPTE EXTERIEUR FOUV2015 IRSN / PDS-DEND / SATE / BICM	Réf : SATE/BICM/PRO-006_01/FOUV Page : 1/1
---------------------------------	---	---

IDENTIFICATION DU COMPTE EXTERIEUR ^[A]			
*Nom ou raison sociale ^[1]			
*Adresse ^[2]			
*Nature de l'activité ^[4]	<input type="checkbox"/> Gammagraphie <input type="checkbox"/> Radiothérapie <input type="checkbox"/> Protection biologique <input type="checkbox"/> Sources	<input type="checkbox"/> Université <input type="checkbox"/> Utilisation de produits chimiques <input type="checkbox"/> Aéronautique <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Utilisation uranium appauvri <input type="checkbox"/> Traitements /entreposage des déchets <input type="checkbox"/> Autres :..... <input type="checkbox"/>

REPRESENTANT DESIGNE ^[B]					
*Nom ^[1]			Prénom ^[2]		
Fonction ^[3]		*Téléphone ^[4]		Télécopie ^[5]	

TRANSFERT ^[C]				
*Type de transfert ^[1]	<input type="checkbox"/> Réception <input type="checkbox"/> Expédition <input type="checkbox"/> Découverte	Origine ou provenance des matières ^[3]		
*Date prévisionnelle ^[2]				
*Catégorie des matières ^[4]	*Masse ^[5]	*Code d'engagement de contrôle ^[6]		

ORIGINE DE LA DEMANDE ^[D]				
*Demandeur ^[1]	<input type="checkbox"/> Autorisé <input type="checkbox"/> Déclarant <input type="checkbox"/> Interne	*Coordonnées du demandeur ^[2]		
		*Date et signature du demandeur ^[3]		

TRAITEMENT DE LA DEMANDE ^[E]				
Numéro ^[1]	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		Date d'ouverture ^[2]	réservé au SATE/BIC
Nature EURATOM ^[3]	<input type="checkbox"/> Sous contrôle <input type="checkbox"/> Hors contrôle	Code ZBM ^[4]		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Type d'action ^[5]	<input type="checkbox"/> Ouverture <input type="checkbox"/> Réouverture	Type d'origine ^[6]	<input type="checkbox"/> Transfert <input type="checkbox"/> Visite technique <input type="checkbox"/> Réorganisation <input type="checkbox"/> Déclaration annuelle	

*Rubrique obligatoire

IRSN/PDS-DEND/SATE/BICM - B.P. 17 - 92262 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX FRANCE - Tél. : (33) 01 58 35 92 00 - Fax : (33) 01 42 53 91 19

**LES SPÉCIFICATIONS
DES FICHIERS
NUMÉRIQUES**

■ STRUCTURE DES ENREGISTREMENTS

Conformément à la réglementation en vigueur et en application de l'article 15 de l'arrêté du 9 juin 2011, le titulaire de l'autorisation doit transmettre à la Comptabilité nationale, le jour même (sauf dérogation particulière), « *les données comptables relatives à tout enregistrement dans le Livre-Journal... Ces données sont transmises sous un format numérique dont les caractéristiques et les moyens de transmission sont déterminés par la Comptabilité nationale* ».

L'outil **CFT**, édité par la société Axway, soumis à licence, est le support de transmission numérique sécurisé entre les exploitants et la Comptabilité nationale.

Afin d'établir la liaison numérique entre l'établissement et l'IRSN, un trigramme est affecté par la Comptabilité nationale à l'établissement. Ce trigramme regroupe toutes les zones comptables de l'établissement concerné par les échanges et est utilisé pour le nommage des fichiers.

L'exploitant est ainsi tenu de regrouper ses déclarations dans le « fichier déclaration » de la transmission en un ou plusieurs lots appelés « sessions ».

Chaque session est constituée d'un certain nombre d'enregistrements de **79** caractères maximum, organisés de la façon suivante :

- 1 Un premier enregistrement comportant la mention :
« **OPERATIONS DES MATIERES NUCLEAIRES DU JJ/MM/AA** ».
- 2 Une série d'enregistrements comptables de **79** caractères maximum.
- 3 Un dernier enregistrement comportant la mention :
« **NOMBRE D'ENREGISTREMENTS : n SESSION : m** »

Remarques :

- JJ/MM/AA est l'indicateur de la date sous format jour/mois/année,
- n : représente le nombre de lignes d'enregistrement, tenant compte ou non de l'en-tête et du pied de session,
- m : représente le numéro d'ordre de la session.

■ LES ENREGISTREMENTS COMPTABLES

Les diverses informations portées sur un même bordereau de déclaration d'opération sur les matières nucléaires (Ide. + Séq. Identiques) sont, en fonction de la zone à laquelle elles appartiennent sur ce bordereau, traduites en termes d'enregistrements comptables distincts, de **79** caractères au maximum, comportant sur les **8** premiers caractères la référence du bordereau concerné et sur le **9^e** caractère l'indication du type d'enregistrement (*voir explications ci-après*).

Convention d'écriture, nous entendons par :

- BDOMN, le bordereau papier respectant les spécifications de déclaration de la Comptabilité nationale.
- Structure de transmission du bordereau, le fichier décrivant la structure type qui permet de faire le lien entre le **BDOMN** et le bordereau numérique (*voir ci-après*).
- Bordereau numérique, la déclaration électronique contenue dans la session transmise par liaison informatique (*voir exemple de sessions ci-après*).

Chaque bordereau télématique est ainsi éclaté selon la structure de transmission du bordereau de la page 1 en plusieurs zones distinctes codifiées par un type spécifique :

- un enregistrement de type 1
contenant les informations de l'en-tête du bordereau (**zone obligatoire**),
- un enregistrement de type 2
contenant les informations de la zone transport du bordereau,
- au maximum 100 enregistrements de type 3
contenant les informations de chaque ligne d'écriture de la zone comptabilité (**zone obligatoire**), jusqu'à concurrence de 100 lignes,
- au maximum 100 enregistrements de type 4
contenant les informations de chaque ligne d'écriture de la zone gestion, jusqu'à concurrence de 100 lignes,
- au maximum 225 enregistrements par types A1 à Y9
comportant 225 lignes d'enregistrements disponibles pour des commentaires codifiés de A à Y et simultanément de 1 à 9 soit $25 \times 9 = 225$ lignes.

Par exemple : A1...A9 puis B1...B9 jusqu'à Y1...Y7, Y8, Y9

(**la zone Commentaires est obligatoire pour les codes opération 41 et 45**).

Remarques :

- Les zones du BDOMN ne contenant aucune information ne donneront lieu à aucun enregistrement numérique.
- Aucune ligne vide ne doit figurer à l'intérieur d'une session.

FORMAT DES DÉCLARATIONS

■ EXEMPLE DE FICHER DE TRANSMISSION NUMÉRIQUE

Supposons :

- Que M. DUPONT, gestionnaire de l'unité comptable 145 du Centre nucléaire de Versailles, souhaite transmettre les 4 déclarations comptables 14511201, 14511202, 14511206 et 14511210 ci-après.
- Que pour une raison quelconque inhérente au fonctionnement de l'installation, ces 4 déclarations aient été scindées en 2 sessions n° 328 et 329 émises dans le cadre de la même transmission.
- Que le trigramme « VER » ait été attribué au Centre en question en tant que correspondant.

Le fichier communiqué par l'exploitant dans le cadre de la liaison numérique doit être structuré comme suit et nommé de telle sorte que le trigramme « VER » soit placé devant « .TXT ».

OPERATIONS DES MATIERES NUCLEAIRES DU 18/08/16

1451120611808161451....48180816

145112063..000CNV89312S1975-007900.....4.....153281.....3218921..OE

145112063..010CNV89312S2100+007900.....4.....153281.....3218921..OM

145112021180816328114591218081632889039

14511202300030.....S0325.003200.....492440.....728315.....2367025..CM

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS : 7 SESSION : 328

OPERATIONS DES MATIERES NUCLEAIRES DU 18/08/16

1451120111808161459175214180816

145112013..000.....S0345.071000.....4...25153243.....86778760..SM

145112013..010.....F0020.071010.....30.....428376.....60..SM

145112014..00CBLGIRD

14511201A1EXPEDITION DE 34 ASSEMBLAGES

1451121011808161454....41180816

145112103..000.....P7500-018200.....0.....500.....00..OM

145112103..010.....S3450+002205.....0.....15.....060..OM

145112103..020.....S3450-002205.....0.....0.....32160..OM

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS : 11 SESSION : 329

Remarque : les « . » sont ici imprimés pour matérialiser le nombre "d'espaces blancs" entre les diverses informations ; ils ne doivent pas être indiqués dans le fichier à transmettre.

FORMAT DES COMPTES-RENDUS DES SESSIONS NUMÉRIQUES

À l'issue des traitements opérés sur les fichiers de déclarations comptables émis par les détenteurs autorisés, la Comptabilité nationale met à disposition chaque jour ouvré, pour chaque établissement concerné, un compte-rendu de session numérique.

Ce fichier mis à disposition sur la passerelle **CFT** regroupe l'ensemble des sessions traitées. Il est nommé CRTRIGRAMME.TXT : ainsi, si par exemple, le trigramme attribué au Centre émetteur est VER, le nom du fichier est CRVER.TXT.

Il est constitué de 2 parties distinctes :

- Les comptes-rendus proprement dit.
- Les rétrocessions.

■ LA STRUCTURE DU FICHIER DE COMPTES-RENDUS PROPREMENT DIT

Le fichier de comptes-rendus renferme des messages indiquant à l'exploitant le résultat du traitement pour chacun des **BDOMN** transmis à la Comptabilité nationale. Il est structuré comme indiqué ci-après :

- Sur la première ligne relative au traitement apparaît un en-tête de **67** caractères contenant le trigramme de l'émetteur, l'heure du traitement (HH:MM:SS soit heure:minute:seconde) et le jour du traitement (JJ/MM/AAAA soit jour/mois/année).

Exemple : « **Compte-rendu des sessions: VER traites a FAR 08:44:11 le 19/08/2016** »

- Sur la deuxième ligne relative à l'une des sessions traitées, apparaît un en-tête contenant le numéro d'ordre de celle-ci.

Exemple : « **Compte-rendu de session: 328** »

- Sur les lignes suivantes, apparaissent les déclarations (annexes des BDOMN) appartenant à cette session avec le message issu des contrôles :
 - sur les **10** premiers caractères, apparaissent le numéro de déclaration, c'est-à-dire le numéro d'identifiant (Unité Comptable de l'émetteur) concaténé au numéro de séquence du BDOMN et au numéro d'annexe soit (3+5+2) caractères,
 - sur les **7** caractères suivants, apparaissent un astérisque, la référence du message et un nouvel astérisque soit (1+5+1) caractères,
 - les caractères suivants sont occupés par le message proprement dit, de taille variable (il y a saut de ligne lorsqu'il dépasse **62** caractères et sur la ligne suivante apparaissent à nouveau les **17** caractères précités, suivis de la fin du message jusqu'à concurrence de **62** caractères et ainsi de suite).

Remarques :

- Si la déclaration est acceptée sans aucun message d'avertissement, alors une seule ligne annonce l'intégration de celle-ci.

Exemple : « **1451120600*SB404*Annexe INTEGREE** »

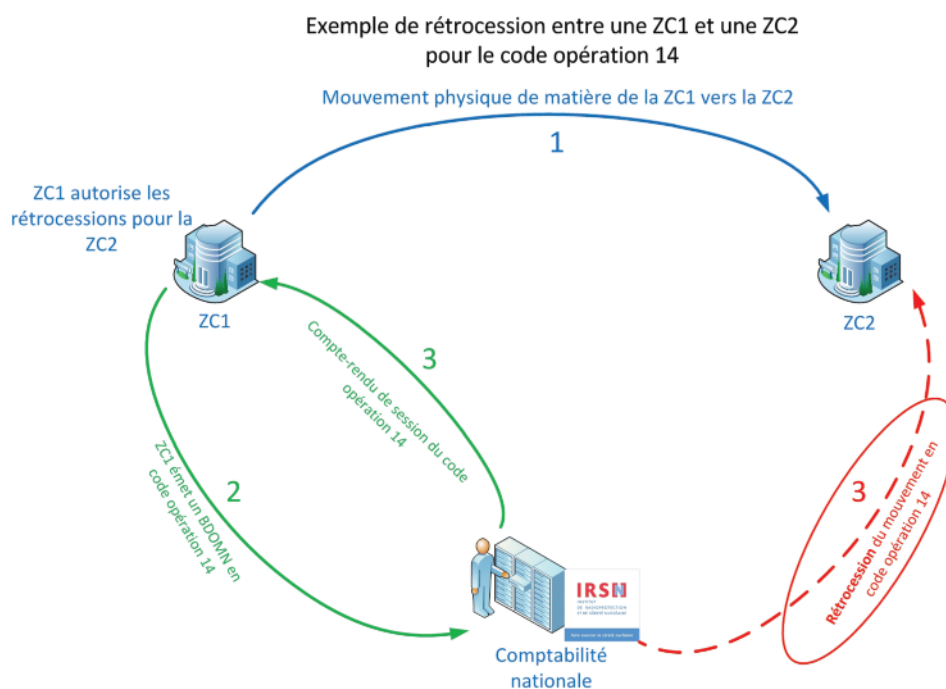
- En cas de message particulier, **2** lignes concernant ladite déclaration sont affichées : celle(s) dont le message indique la cause du rejet ou de l'avertissement, suivie de celle dont le message indique le rejet ou l'intégration (ou précédée... dans le cas de l'annonce d'un litige).

Exemple : « **1451120203*SB456*Accusé réception : Déclaration INTEGREE** »
« **1451120203*SB505*Accusé réception - Masse élément : LITIGE** »

- Si le **B**DOMN est partiellement intégré ou intégralement rejeté, alors une ligne supplémentaire vient précéder les messages relatifs aux annexes correspondantes :
 - sur les **8** premiers caractères apparaît le numéro du BDOMN (n° d'identifiant + n° de séquence, voir plus haut),
 - sur les **9** caractères suivants apparaissent trois astérisques, la référence du message et un nouvel astérisque soit (3+5+1) caractères,
 - les caractères suivants sont occupés par le message proprement dit.
 Exemple : « 14511201***SB421*BDOMN INTEGRE : une ou plusieurs annexes rejetées »
- Sur la dernière ligne relative à la session considérée, est affiché le nombre de bordereaux (BDOMN) traités ; cette ligne contient au minimum **31** caractères.
Exemple : « **Nombre de bordereaux traités : 2** »
- Les lignes suivantes répètent le schéma depuis l'en-tête contenant le numéro de session jusqu'au dénombrement de bordereaux, selon l'ordre des numéros de sessions et, au sein de chacune d'entre elles, selon l'ordre des numéros de déclarations.
- La toute dernière ligne indique « **FIN DES COMPTES-RENDUS.** », soit **23** caractères.

■ LA STRUCTURE DES RÉTROCESSIONS

Le système des rétrocessions est une fonctionnalité informatique qui permet à une zone comptable d'obtenir les déclarations d'autres zones comptables avec lesquelles elle échange de la matière.



Pour son application, il est nécessaire qu'un paramétrage soit établi au moyen de la fiche **F_ZC** afin d'indiquer la liste des correspondants pour lesquels la Comptabilité nationale est autorisée à rétrocéder les données comptables.

Dans un tel cas, à la suite des comptes-rendus décrits précédemment, les rétrocessions des déclarations d'expédition et/ou de réception émises par ces établissements sont jointes automatiquement en fin de fichier.

FORMAT DES COMPTES-RENDUS DES SESSIONS NUMÉRIQUES

Elles sont structurées comme indiqué ci-dessous :

- Sur la ligne suivant « **FIN DES COMPTES-RENDUS.** » apparaît un en-tête, relatif aux rétrocessions, de **45** caractères contenant, entre autres, le jour du traitement (JJ MMM AAAA soit jour mois [3 premières lettres du mois écrit en anglais] année) et l'heure du traitement (HH:MM soit heure:minute).
Exemple : «**DEBUT DES RETROCESSIONS LE: 19 Aug 2016 08:49**»
- Sur les lignes suivantes, apparaissent les déclarations respectant le formalisme ci-dessous.
- Enfin, sur la dernière ligne, est affiché « **FIN DES RETROCESSIONS.** » en **22** caractères.

■ EXEMPLE DE FICHER DE COMPTES-RENDUS DES SESSIONS

Supposons :

- que M. DUPONT, de l'unité comptable 145 du Centre nucléaire de Versailles, ait transmis ses 4 déclarations comptables 14511201, 14511202, 14511206 et 14511210 dans un fichier présentant 2 sessions n° 328 et 329.
- que l'unité comptable 328 l'ait par ailleurs désigné comme correspondant destinataire de rétrocessions.

Le fichier mis à sa disposition sur la passerelle **CFT** est structuré comme suit :

Compte rendu des sessions: VER traites a FAR 08:44:11 le 19/08/2016

Compte rendu de session: 328

1451120203*SB456*Accusé réception : Déclaration INTEGREE

1451120203*SB505*Accusé réception - Masse élément : LITIGE

1451120600*SB404*Annexe INTEGREE

1451120601*SB404*Annexe INTEGREE

Nombre de bordereaux traites: 2

Compte rendu de session: 329

14511201***SB421*BDOMN INTEGRE : une ou plusieurs annexes rejetées

1451120100*SB404*Annexe INTEGREE

1451120101*SB378*Masse élément/isotope : Stock insuffisant dans l'UC

1451120101*SB401*Annexe REJETEE

1451121000*SB404*Annexe INTEGREE

1451121001*SB404*Annexe INTEGREE

1451121002*SB404*Annexe INTEGREE

Nombre de bordereaux traites: 2

FIN DES COMPTES RENDUS.

DEBUT DES RETROCESSIONS LE: 19 Aug 2016 08:49

3288903911808163281145914180816

328890393..000.....S0325.003200.....492440.....728320.....2367025..CM

32889039A1ENVOI URANIUM ENRICHI DU 18 AOUT 2016

FIN DES RETROCESSIONS.

MÉMENTO

CODIFICATION DES DÉCLARATIONS COMPTABLES

Code Mesure EURATOM		
Valeur mesurée	Valeur estimée	Signification
M	E	Dans la zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi.
N	F	Dans une autre zone de bilan matières.
T	G	Dans la zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi lorsque les poids ont déjà été indiqués dans un rapport de variations de stock ou un état des stocks physiques antérieur.
L	H	Dans une autre zone de bilan matières dans laquelle le rapport est établi lorsque les poids ont déjà été indiqués dans un rapport de variations de stock ou un état des stocks physiques antérieur pour la ZBM actuelle.

État de la matière	Code Irradiation
Matières fraîches	0
Matières irradiées	1
Uranium issu du retraitement	2

Code d'engagement de contrôle	Code EURATOM
15, 25, 36, 45, 65, 76, 85	A
17, 27, 67, 77, 87	C
10, 20, 40, 70, 80	D
0B, 0C, 00, 04, 24, 26, 29, 46, 47, 50, 60, 61, 66, 69, 91	N
11, 21, 41, 42, 71, 72, 81	P
13, 23, 63, 73, 83	S
14, 34, 44, 74, 84	T

Emballage	Code EURATOM
Cage de transport	B
Cylindre	C
Fût	D
Bouteille	F
Autres	O
Paquet	P
Unité de combustible séparé	S
Réservoir ou autre récipient	T

Matière	Code élément	Teneur		Unité déclaration	Ex.*
		Mini (inclus)	Maxi (inclus)		
Uranium appauvri	F	0,000 %	0,706 %	g	F0020
Uranium naturel	N	0,707 %	0,715 %	g	N0071
Uranium enrichi	S	0,716 %	100 %	g	S1500
Uranium 233	V			mg	V0000
Plutonium	P			mg	P7500
Deutérium	D			g	D0000
Thorium	T			g	T0000
Tritium	K			mg	K0000
Lithium	L			g	L6400

*Cf. Chapitre Codification des descripteurs de la matière/Teneur.

Libellé Opération	Code
Réception d'un compte extérieur de l'UE	11
Réception d'une zone comptable	12
Expédition vers un compte extérieur de l'UE	13
Expédition vers une zone comptable	14
Réception d'un compte extérieur hors UE	17
Expédition vers un compte extérieur hors UE	18
Entrée dans un magasin ou un atelier en provenance d'un autre atelier ou entrée dans une piscine de stockage à la suite du déchargement d'un réacteur.	21*
Transfert interne d'une entité « procédé » ou « réacteur » vers une entité de stockage.	32
Transfert interne d'une entité de stockage vers une entité « procédé » ou « réacteur ».	22
Entrée dans un atelier en provenance d'un magasin ou entrée dans un réacteur à partir de la piscine de stockage.	31*

* Généré automatiquement.

Libellé Opération	Code
Modification du lot	40
Différence d'inventaire	41
Mise au déchet	41
Écart expéditeur-destinataire	42
Changement de code produit	43
Mélange de matières nucléaires	44
Changement de code d'engagement de contrôle SWAP	45
Transformation nucléaire TNU	46
Changement de code d'engagement de contrôle (entrée/sortie de pool)	47
Changement de code teneur	48
Écart de bilan	50
Arrondissement	51
Rejet dans l'environnement	52
Perte accidentelle	57
Intégration de matières dans le cycle	59
Changement de code irradiation	81
Restauration d'assemblages	82

RAPPELS

- Un BDOMN en code opération 12 ne peut jamais être annulé simplement.
- Un BDOMN en code opération 14 ne peut plus être annulé simplement lorsqu'il a déjà été accusé réception.
- Lors d'une annulation simple :
 - 1) le champ « remplace le bordereau » ne doit pas être renseigné,
 - 2) dans « Comptabilité matières », seule la colonne « annul » doit être renseignée.
- Lors d'une annulation et d'un remplacement :
 - 1) le champ « remplace le bordereau » doit être renseigné,
 - 2) dans « Comptabilité matières », la ligne à remplacer doit être renseignée dans la colonne « annul » et à droite de celle-ci, le numéro de la ligne remplaçante.
- L'annulation et le remplacement d'un BDOMN (14) ne doit pas générer de nouveaux litiges. S'il y a litige, l'expéditeur doit :
 - 1) attendre la création du litige par le destinataire,
 - 2) procéder à la régularisation de son BDOMN (14).
- Pour les codes opération \geq à 40, le champ « signe » est obligatoire.
- Lors du récolement mensuel, il faut signaler toute distorsion entre comptabilité locale et nationale, mais jamais les écarts entre stocks physiques et stocks comptables.
- Les quantités et les masses sur un BDOMN ne doivent pas comporter de virgule.
- Date opération : date de l'opération physique.
- Date émission : date de rédaction du BDOMN.

Critère « Class. »
0 = Non Classé
1 = Diffusion Restreinte
2 = Transmis uniquement par voie télématique (Non classé ou Diffusion Restreinte)
3 = Confidentiel Défense
5 = Secret Défense

BDOMN	Bordereau de Déclaration d'Opération sur les Matières Nucléaires
BICM	Bureau Informatique Comptabilité et Mesures (IRSN)
CFT	Cross File Transfert
CTE	Comité Technique Euratom
DEND	Direction de l'Expertise Nucléaire de Défense (IRSN)
DPC	Disposition Particulière de Contrôle
EOT	Échelon Opérationnel des Transports
FOUV	Fiche d'OUverture d'un compte extérieur
F_ZC	Fiche d'une Zone Comptable
FINT	Fiche INTERlocuteur
HC	Hors Contrôle (Euratom)
HFDS	Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
LAS	Liste d'Articles en Stock
MN	Matières Nucléaires
OPEFINU	OPÉration FIN Usage
PMP	Point de Mesure Principal
POOL	Regroupement de différents codes d'engagement de contrôle en un code d'engagement de contrôle unique
PV	Procès-Verbal
RAC	Référentiel d'Autorisation et de Contrôle (anciennement « DAC »)
SC	Sous Contrôle (Euratom)
SUC	Sous Unité Comptable
SWAP	Échange de codes d'engagement entre 2 lots de matières
TNU	Transformation NUcléaire
UC	Unité Comptable
UE	Union Européenne
ZBM	Zone Bilan Matières
ZC	Zone Comptable